

Le gouvernement du Canada à votre service

au Manitoba

CAICP46-2

11

1981

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHELBROOKE

Canada

UNIVERSITE DE SHERBROOKE



3 1156 00608 035 5



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Couverture: Un bison, dans le parc national Riding Mountain, au
Manitoba

(Photographie: Office de tourisme du Canada)

Le gouvernement du Canada à votre service

Par son large éventail de programmes et de services, le gouvernement du Canada rejoint tous les citoyens du Manitoba.

Il administre les programmes d'allocations familiales et d'assurance-chômage. Il partage avec les provinces le coût d'autres programmes dans le domaine de la santé et de l'éducation. Il voit à l'administration des parcs nationaux et il vient en aide aux agriculteurs ainsi qu'aux gens d'affaires. Le gouvernement aide les Canadiens de chaque province de mille et une façons.

Vous trouverez dans cette brochure une description des principaux services que le gouvernement offre aux Canadiens et comment y avoir accès au Manitoba. Nous les avons regroupés sous des rubriques qui correspondent à des catégories de besoins et d'activités. Ainsi, il vous suffira de consulter la section *Le développement économique* si vous désirez des renseignements sur les programmes qui sont plus particulièrement axés sur la petite entreprise, ou de vous reporter aux sections *Le travail* et *Les carrières dans la fonction publique* si vous souhaitez obtenir des renseignements à ce chapitre.

Le propos de cette publication n'est pas d'énumérer tous les services mis à votre disposition, mais seulement d'en donner un aperçu. Il faut aussi souligner que les programmes gouvernementaux peuvent être modifiés à l'occasion. Pour obtenir de plus amples renseignements,

nous vous encourageons vivement à communiquer avec les bureaux fédéraux de votre région ou de votre province, ou à vous adresser aux divers services d'information du gouvernement dont les adresses figurent à la fin de cette brochure. Les agents d'information des ministères vous aideront et sauront vous donner les renseignements dont vous avez besoin. Si vous désirez également commander les autres publications traitant des programmes et des services du gouvernement canadien, vous en trouverez les titres à la page 67.

Sachez que le gouvernement du Canada est à votre service.

Table des matières

Section 1

Le mieux-être	1
L'aide aux consommateurs	2
La promotion de la santé	3
Bien choisir et bien manger	3
Les allocations familiales	4
Les garderies	4
La planification familiale	5
Le troisième âge	5
<i>La Sécurité de la vieillesse</i>	5
<i>Le Régime de pensions du Canada</i>	6
<i>L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans</i>	7
<i>Nouveaux horizons</i>	7
<i>Les tarifs réduits</i>	8
Les services aux anciens combattants	8
La fabrication des aliments et des autres produits	9
Les subventions au titre du bien-être	9
Les autres programmes sociaux	10
Les droits de la personne	10
Le bien-être social, les publications	11
Les Postes canadiennes	11

Section 2

Le travail	13
Les travailleurs et les emplois	14
<i>Les Centres d'emploi du Canada (Services d'emploi)</i>	14
<i>La création d'emplois</i>	14
<i>La mobilité de la main-d'œuvre</i>	15
<i>Le Programme de formation de la main-d'œuvre</i>	15
<i>La formation des femmes dans des métiers non traditionnels</i>	16
<i>Les Centres d'emploi du Canada (l'assurance-chômage)</i>	16
<i>Le numéro d'assurance sociale</i>	17
<i>Renseignements complémentaires</i>	18
<i>Travail Canada</i>	18
Les services agricoles	19
<i>La Société du crédit agricole</i>	19
<i>L'Office de stabilisation des prix agricoles</i>	20
<i>Les syndicats agricoles</i>	20
<i>L'assurance-récolte</i>	21
<i>La production et l'inspection des aliments</i>	21
<i>Les foires agricoles et les expositions</i>	21
<i>Publications</i>	22
Les pêcheries	22
<i>Les services aux pêcheurs</i>	23

Section 3

Le développement économique	25
Les employeurs	26
<i>Les Centres d'emploi du Canada</i>	26
Les entrepreneurs	26
<i>Les services consultatifs</i>	26
<i>Le Centre des entreprises</i>	27
<i>Statistique Canada</i>	28
<i>La Banque fédérale de développement</i>	28
<i>Les subventions au développement régional</i>	29
<i>L'Administration du rétablissement agricole des Prairies</i>	30
Les marchés extérieurs	30
<i>Les projets promotionnels</i>	30
<i>L'expansion des exportations</i>	31
<i>Le service des délégués commerciaux</i>	31
<i>Renseignements</i>	31

Section 4

La jeunesse	33
Les prêts aux étudiants	34
Hospitalité-Canada	34
Katimavik	34
Les jeunes athlètes	35
Les tarifs jeunesse d'Air Canada	36

Section 5

Les arts et la culture	37
Réalizations artistiques et culturelles au Canada	38
L'aide aux arts	38
L'aide aux groupes	39
L'Office national du film	39
La Société Radio-Canada	40
Les Musées nationaux du Canada	40
Les Archives publiques	41

Section 6

L'environnement	43
Les économies d'énergie	44
La protection de l'environnement	44
<i>La pollution</i>	44
<i>La protection des forêts</i>	44
<i>L'utilisation des terres</i>	45
<i>La protection des eaux intérieures</i>	45
<i>Les publications et les renseignements</i>	45

<i>La protection de la faune</i>	45
<i>La protection du milieu marin</i>	46
La météorologie.....	47

Section 7

Les loisirs	49
La forme physique.....	50
Si vous visitez le Canada	50
Les cartes du Canada.....	50
Les installations portuaires.....	51
Les tables de marées	51
Les cartes nautiques.....	52
Les cartes aéronautiques.....	52
La photographie aérienne.....	52
Les parcs nationaux du Canada.....	52
Les communications.....	53

Section 8

Les Canadiens à l'étranger	55
Les passeports.....	56
Les douanes.....	56
L'immunisation	56
Les climats tropicaux.....	57
L'aide aux Canadiens en voyage.....	57
Les aéroports	58
Les coopérants canadiens à l'étranger..	58

Section 9

Les carrières dans la fonction publique	61
La Commission de la Fonction publique.....	62
Le service extérieur	62
Les emplois d'été à l'intention des étudiants.....	63
Les Forces armées canadiennes	63
La Garde côtière canadienne	64
La Gendarmerie royale du Canada	65
Les services d'information du gouvernement du Canada	67



Le mieux-être

Le mieux-être de tous les Canadiens est l'une des priorités du gouvernement du Canada. L'État veille à protéger la santé et à assurer la sécurité des consommateurs par la promulgation de lois qui garantissent la qualité des aliments, des produits ou des services qui leur sont offerts. Il vise à rejoindre tous les citoyens, entre autres les mères de famille qui bénéficient d'allocations familiales mensuelles afin de pourvoir aux besoins immédiats de leurs enfants, et les citoyens du troisième âge qui profitent de services de plus en plus nombreux.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une description de certains programmes et services nationaux qui contribuent à favoriser le mieux-être des Canadiens.

L'aide aux consommateurs

Nous sommes tous des consommateurs, depuis le bambin qui veut s'offrir une tablette de chocolat jusqu'au jeune couple qui achète un téléviseur.

L'une des tâches essentielles du gouvernement du Canada est donc de protéger les intérêts du consommateur qui achète des biens ou des services. Cette protection se concrétise sous forme de lois préparées par nombre de ministères.

Ces lois vous protègent en permanence, que vous ayez affaire à une banque, à une station-service, à l'épicerie du coin, ou bien que vous soyez tout simplement chez vous. Des dispositions légales veillent à ce qu'une banque ne puisse plier bagage durant la nuit pour disparaître au petit matin en emportant toutes vos économies. Elles exigent que les mécanismes de mesure des pompes à essence soient vérifiés périodiquement afin que le volume d'essence que vous achetez pour remplir le réservoir de votre voiture soit bien exact. Elles assurent aussi la qualité, l'emballage et l'étiquetage des aliments, notamment de certains produits qui pourraient être dangereux. Ceux-ci doivent porter une étiquette précisant si le produit est inflammable, s'il peut causer des empoisonnements, ou encore, provoquer la corrosion ou des explosions. C'est en vertu de mesures légales de cet ordre

que nous pouvons utiliser en toute sécurité les hochets d'enfants, les casques de hockey ou les bûches synthétiques pour la cheminée.

Pour réaliser pleinement ce que signifie cette volonté de protection du consommateur, il suffit de savoir que les inspecteurs du gouvernement canadien effectuent environ 1,5 million d'inspections par année.

Malgré toutes les précautions prises par le gouvernement pour vous protéger, il se peut que vous connaissiez certains problèmes lors de l'achat de biens ou de services. Par exemple, si le vendeur se montre peu compréhensif, vous n'avez qu'à consulter votre annuaire téléphonique et communiquer avec une association de défense des consommateurs. Pour obtenir un coup de pouce supplémentaire, veuillez écrire à l'adresse suivante:

**Services d'aide au consommateur
Consommation
et Corporations Canada
260, avenue St. Mary
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0M6**

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le Service d'aide au consommateur le plus près de chez vous.

En écrivant à cette adresse, vous pourrez obtenir également de nombreuses brochures et des

dépliants qui vous renseigneront sur certains sujets, par exemple, sur la façon de devenir un consommateur averti, ou, sur le mode d'étiquetage des produits ou sur la publicité. Les parents auront intérêt à lire certains dépliants spécialement conçus pour eux, comme les *Contenants protège-enfants*, *C'est pas tout d'avoir un jouet*, *Un bon siège d'auto pour enfant*.

N'hésitez pas à écrire à l'adresse ci-dessus si vous désirez recevoir ces publications ou obtenir des renseignements supplémentaires.

La promotion de la santé

Un plus grand nombre de Canadiens se rendent compte que les bonnes habitudes et la santé vont de pair. La Direction de la promotion de la santé met surtout l'accent sur la promotion de modes de vie qui amélioreront la santé physique et mentale, de même que le mieux-être des Canadiens. Les efforts du gouvernement fédéral se traduisent par des activités dans les domaines de la nutrition, des soins d'hygiène, de la vie familiale, de la croissance de l'enfant et des abus de l'alcool, du tabac, des drogues et d'autres produits dangereux. Des bureaux régionaux situés à travers le Canada dispensent des services à la population et travaillent en collaboration avec les organismes communautaires et bénévoles ainsi qu'avec les gouvernements

provinciaux. Dans le cadre du *Programme de promotion de la santé*, la Direction accorde son appui à l'élaboration de projets relatifs à la santé communautaire, au développement de ressources, à la promotion de la main-d'œuvre spécialisée et à la recherche.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à la:

**Direction de la promotion
de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
213, avenue Notre-Dame
Pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3**

Bien choisir et bien manger

Si vous faites partie d'un groupe communautaire et si vous désirez donner un exposé sur la façon d'acheter ce qu'il y a de mieux avec votre dollar-alimentaire, ou encore, si vous êtes professeur et désirez apprendre à vos élèves à bien faire le marché, la trousse intitulée *Bien choisir et bien manger* vous intéressera certainement. En plus de contenir de la documentation sur les emplettes et l'alimentation, la trousse comprend un diaporama.

Pour en savoir plus long, il faut vous adresser aux:

Services d'aide au consommateur
Consommation
et Corporations Canada
260, avenue St. Mary
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0M6

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le Service d'aide au consommateur le plus près de chez vous.

Les allocations familiales

Vous avez droit de recevoir chaque mois des allocations familiales versées par le gouvernement canadien, si vous êtes parent ou tuteur d'un enfant, et si vous êtes également citoyen canadien, immigrant ayant reçu le droit d'établissement, ou non immigrant ayant payé des impôts au Canada pour une durée d'au moins un an. Dans des conditions normales, ce versement est effectué à la mère d'enfants âgés de moins de 18 ans résidant au Canada. Certaines modalités régissent les allocations versées aux résidents canadiens qui vivent à l'étranger.

Les allocations sont imposables en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mais le gouvernement a pris soin de les indexer annuellement à l'indice du coût de la vie.

En plus de bénéficier d'une allocation familiale, vous pouvez

recevoir annuellement un chèque additionnel pour chaque enfant, en fonction du revenu familial.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande d'allocations familiales dans tous les bureaux de poste du Canada ou dans les hôpitaux. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

Allocations familiales
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Bestlands
191, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3P4

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez soi.

Les garderies

Si vous désirez des renseignements sur les garderies ou si vous voulez en créer une, le gouvernement peut vous aider en vous donnant des renseignements par l'intermédiaire du Centre national d'information sur la garde de jour.

Ce centre sert de bureau central pour tout ce qui concerne les garderies et le développement de l'enfant en bas âge, et il donne l'occasion aux personnes et aux groupes de travailler en collaboration ou d'échanger idées et renseignements. On peut y trouver toute une gamme de dépliants, de trousseaux de rensei-

gnements, de notes et de bulletins sur les garderies.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des brochures et des dépliants, il faut s'adresser au:

**Centre national d'information
sur la garde de jour
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Park Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5**

La planification familiale

Le gouvernement fédéral offre de nombreuses publications sur le contrôle des naissances. Les particuliers, les organismes, les représentants des divers ordres de gouvernement et les écoles peuvent se les procurer.

Le gouvernement peut également fournir, après étude, des subventions à de nombreux organismes qui offrent des services de contrôle des naissances, y compris aux associations bénévoles.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou toute demande de subvention, s'adresser à la:

**Planification familiale
Direction de la promotion
de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
213, avenue Notre-Dame
Pièce 603
Winnipeg (Manitoba)
R3B 1N3**

Le troisième âge

En tant que Canadiens, les citoyens du troisième âge peuvent bénéficier de plusieurs programmes et services offerts par le gouvernement fédéral. De plus, d'autres programmes sont spécialement axés sur la satisfaction des besoins socio-économiques des citoyens du troisième âge.

La Sécurité de la vieillesse

Tous les particuliers âgés d'au moins 65 ans, citoyens canadiens, résidant légalement au Canada et qui satisfont aux conditions de résidence, peuvent bénéficier d'une pension de la Sécurité de la vieillesse. Les prestations sont indexées trimestriellement pour tenir compte des hausses du coût de la vie. Il n'y a toutefois pas de réduction si le coût de la vie vient à diminuer. Cette pension n'est pas versée automatiquement: vous devez en faire la demande.

Le bénéficiaire d'une pension de la Sécurité de la vieillesse peut recevoir un Supplément de revenu garanti tous les mois, s'il

n'a pas d'autres revenus que sa pension ou s'il n'en a que très peu. Le montant du versement supplémentaire tient compte du revenu du conjoint.

De plus, une autre allocation peut être versée à votre conjoint s'il a entre 60 et 65 ans et si vos revenus combinés ne dépassent pas un montant prévu par le gouvernement.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des formulaires de demande, écrire à :

**Pension de la Sécurité
de la vieillesse
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Bestlands
191, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3P4**

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau régional le plus près de chez soi.

Le Régime de pensions du Canada

Le Régime de pensions du Canada (R.P.C.) est un programme d'assurance sociale à cotisation obligatoire créé pour aider la plupart des travailleurs canadiens à mieux préserver leur avenir et celui de leur famille. Le programme prévoit des allocations aux retraités, aux invalides et à leurs successeurs. Certains emplois ne sont cependant pas assujettis au régime et les repré-

sentants du R.P.C. peuvent vous fournir tous les renseignements complémentaires à ce sujet.

Vous avez droit à une pension de retraite si, au cours de votre carrière, vous avez versé des cotisations requises au R.P.C. durant au moins une année civile.

Vous pouvez réclamer votre pension de retraite à l'âge de 65 ans, que vous ayez décidé ou non de prendre votre retraite. Vous avez aussi la possibilité de continuer à participer au régime jusqu'à ce que vous atteigniez 70 ans, si cette participation entraîne une augmentation du montant de vos pensions. À partir de ce moment, vous avez intérêt à toucher votre pension, car vous ne pouvez plus cotiser au régime. Vous pouvez, si vous approchez 65 ans, vous adresser au bureau du R.P.C. où l'on vous aidera à faire votre choix. Un cotisant qui n'a pas encore atteint l'âge de 65 ans et qui est frappé d'invalidité peut toucher une pension en son nom et en celui des personnes à sa charge, jusqu'à ce qu'il soit rétabli. Lorsqu'un cotisant meurt et qu'il a contribué au Régime de pensions pendant la période minimale requise, ses successeurs et son conjoint peuvent recevoir un versement global s'ils respectent certaines exigences. Par ailleurs, ses enfants pourront bénéficier de prestations jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans, ou de 25 ans s'ils poursuivent leurs études à plein temps.

Il va sans dire que pour avoir droit à ces prestations, il faut avoir cotisé au régime durant une période donnée, qui varie selon le genre de pensions. Les employés du bureau du R.P.C. peuvent vous donner des précisions sur les règles relatives à ces formes de protection.

Toutes les pensions et les prestations sont indexées chaque année pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. On y a droit quel que soit le lieu où l'on prend sa retraite, que ce soit au Canada ou à l'étranger.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Le Régime de pensions du Canada

**Santé et Bien-être social
Canada**

Édifce Bestlands

**191, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3P4**

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau de district le plus près de chez vous.

L'assurance-chômage à l'âge de 65 ans

Vous n'êtes pas tenu de cotiser au Régime d'assurance-chômage dès que vous atteignez l'âge de 65 ans. Faites-le donc savoir à votre employeur s'il continue d'effectuer ce prélèvement de votre chèque de paye. À partir de ce moment, vous n'avez plus

droit aux prestations d'assurance-chômage dont bénéficient les autres cotisants.

Par contre, vous pouvez, à 65 ans, avoir droit à la prestation spéciale versée en une seule fois, si vous avez travaillé et cotisé au Régime d'assurance-chômage durant au moins 20 semaines, au cours de l'année précédente.

Veillez consulter la brochure *À l'âge de 65 ans*, que vous pouvez vous procurer aux Centres d'emploi du Canada où vous trouverez également des formulaires de demande.

Nouveaux horizons

Le programme *Nouveaux horizons* a été conçu à l'intention des retraités qui veulent participer plus activement à la vie communautaire.

Grâce aux subventions du gouvernement fédéral et à un minimum de paperasserie administrative, des projets comprenant une vaste gamme d'activités ont été mis sur pied. Parmi les projets déjà subventionnés, on compte l'établissement de musées, la publication de livres de recettes, l'aide aux enfants et aux adolescents, ainsi que la réalisation d'émissions de radio et de télévision pour les personnes âgées.

Pour obtenir des subventions, il faut faire partie d'un groupe d'au moins dix bénévoles qui agissent comme administrateurs de projets. La majorité de ces

derniers doivent être des personnes à la retraite prêtes à prendre en charge la direction et la gestion du projet.

Si vous avez un projet en tête, ou si vous désirez obtenir plus de renseignements, adressez-vous à:

Nouveaux horizons
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Bestlands
191, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3N7

Les tarifs réduits

Songez-vous à voyager par train ou par avion? Via Rail Canada et Air Canada offrent, entre autres, des réductions tarifaires aux personnes âgées de 65 ans et plus.

À l'heure actuelle, Air Canada offre une réduction approximative de 25 p. 100 aux personnes du troisième âge pour tout voyage effectué sur les lignes intérieures, avec la possibilité de réserver les places à l'avance. Les réductions offertes par Via Rail Canada sont de l'ordre de 33 p. 100 sur les billets d'un montant minimum de \$5.

Puisque les politiques et les réductions sont modifiées périodiquement, il est préférable de vous renseigner aux bureaux d'Air Canada ou de Via Rail Canada, lorsque vous préparez un voyage.

Les services aux anciens combattants

Les anciens combattants et leur famille bénéficient de nombreux services assurés par le gouvernement du Canada. Ces services comprennent les allocations aux anciens combattants et les allocations de guerre pour les civils. À titre de bénéficiaire de l'une ou l'autre de ces allocations, vous avez également droit à l'aide médicale qui inclut les médicaments, les soins dentaires et les lunettes. Une aide supplémentaire peut vous être octroyée, lorsque vos dépenses mensuelles assurant votre minimum vital dépassent votre revenu.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez écrire à l'une des adresses suivantes:

Affaires des anciens combattants Canada
Édifice Federal Public
153, 11^e Rue
2^e étage
Brandon (Manitoba)
R7A 4J5

Affaires des anciens combattants Canada
Édifice Commercial
169, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0H3

Voici quelques exemples supplémentaires de services offerts aux anciens combattants: les pensions d'invalidité, les soins médi-

caux pour pensionnés atteints d'invalidité et les allocations spéciales.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante:

Commission canadienne des pensions
Hôpital Deer Lodge
2109, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3J 0L3

La fabrication des aliments et des autres produits

Vous savez sans doute que plusieurs accidents tragiques sont causés par l'ingestion d'aliments empoisonnés ou par l'usage de certaines drogues.

L'un des objectifs du gouvernement fédéral est de supprimer les risques d'accident afin que tous les Canadiens puissent vivre dans un milieu sain tant au point de vue matériel que social. Il procède donc à des inspections périodiques des firmes de production et au contrôle des produits fabriqués afin de s'assurer que l'industrie en question répond bien aux normes fédérales de production pour les aliments, les drogues, les cosmétiques, les instruments médicaux ou les appareils qui émettent des radiations.

Avez-vous certains doutes sur la qualité d'un produit? N'hésitez

pas à aider le gouvernement en le lui signalant. En 1978-1979, la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social a répondu à environ 4 500 plaintes formulées à ce titre par les consommateurs.

Voulez-vous porter plainte? Avez-vous besoin de renseignements supplémentaires? Adressez-vous aux:

Services éducatifs
Direction générale de la protection de la santé
Santé et Bien-être social
Canada
310, Édifice Federal
Angle des rues Main et Water
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B2

Les subventions au titre du bien-être

Afin d'améliorer les services de bien-être et les activités d'entraide, le gouvernement finance en partie les Services de consultation et d'information fournis aux organismes publics, privés et aux groupes de citoyens responsables de projets de recherches. Des fonds sont également disponibles pour les particuliers qui mènent des recherches approfondies dans le domaine des services sociaux. Le gouvernement a aussi subventionné des recherches: des projets destinés aux personnes âgées, des services de consultation matrimoniale et des programmes de rééducation.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou toute demande de subvention, communiquez avec:

Le Directeur
Subventions nationales
au bien-être social
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5

Les autres programmes sociaux

Toutes les provinces et les territoires ont mis sur pied des programmes spéciaux pour venir en aide aux personnes nécessiteuses et à celles qui sont à leur charge. L'aide qui est accordée concerne, en plus des articles de première nécessité, les services de santé qui ne sont pas remboursés par les régimes d'assurance-maladie et les coûts des établissements qui donnent des soins spéciaux. Des dispositions sont également prises pour assurer des services de bien-être social: les services d'auxiliaires familiales, de garderies, de développement communautaire, les services consultatifs et de réhabilitation. Les provinces et les territoires administrent leurs programmes.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de nature consultative et financière et, dans le cadre du *Régime d'assistance publique du Canada*, il assume

environ 50 p. 100 du coût des services d'aide et de bien-être offerts aux bénéficiaires. De plus, le gouvernement fédéral partage les frais occasionnés par la mise en place d'un vaste programme de rééducation des personnes inaptes à occuper de façon régulière un emploi rémunérateur à cause de déficience physique ou mentale.

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante:

Régime d'assistance publique
du Canada
Direction générale des
programmes des services
sociaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 1B5

Les droits de la personne

Si vous croyez avoir été victime de discrimination de la part d'un ministère ou d'une agence du gouvernement fédéral, ou encore de la part de tout employeur soumis à la juridiction fédérale, vous pouvez porter plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne. Voici quelques exemples de discrimination prohibée: la discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou la nationa-

lité, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, le statut matrimonial, l'état physique d'une personne à la recherche d'un emploi et la discrimination à l'égard d'une personne qui a été déclarée coupable d'un délit pour lequel on lui a accordé un pardon.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour déposer une plainte, veuillez vous adresser à la:

**Commission canadienne
des droits de la personne
Édifice Dayton
323, avenue Portage
Pièce 211
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2C1**

Le bien-être social, les publications

Le Conseil national du bien-être social dispose de nombreuses publications traitant de divers problèmes. Les thèmes suivants sont abordés: problèmes socio-économiques et familles monoparentales; conséquences de la pauvreté sur la santé, l'éducation et l'espérance de vie des enfants; besoins alimentaires des bébés, des enfants et des femmes enceintes; études sur la façon dont les journaux canadiens traitent du problème de la pauvreté.

Si vous désirez recevoir les brochures qui traitent des sujets précités ou si vous désirez recevoir une liste des autres publications, écrivez au:

**Conseil national
du bien-être social
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0K9**

Les Postes canadiennes

Les Postes canadiennes ont pignon sur rue dans quelque 6 000 villes et villages du pays. Avec leurs 8 300 bureaux, les Postes constituent la plus grande chaîne de comptoirs de service, de distribution et d'information au pays. Leur rôle diversifié tant sur le plan des services que sur celui de l'information en fait de véritables fenêtres ouvertes sur le Canada.

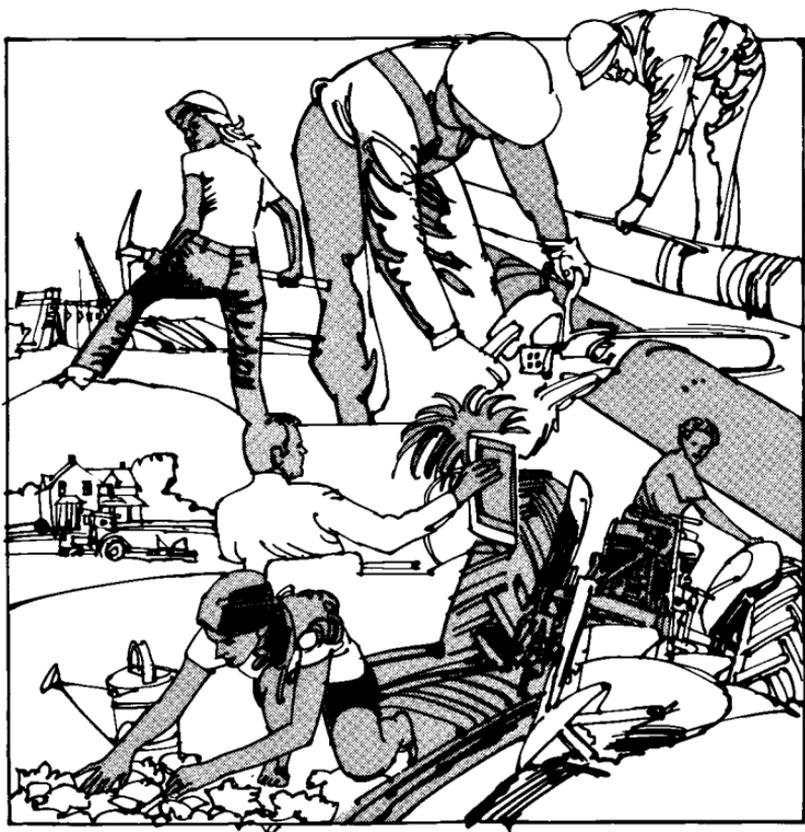
Les guichetiers et les maîtres de poste, en plus de donner les services courants, font office, surtout dans les petites localités, d'agents d'information pour l'ensemble des services gouvernementaux fédéraux. Auprès d'eux, les gens se renseignent sur des sujets aussi variés que l'assurance-chômage, les pensions de la vieillesse, les allocations familiales, les services de santé et d'assistance sociale, les passeports et bien d'autres.

Les Postes émettent aussi chaque année une série de timbres commémorant des Canadiens célèbres et mettant en relief les hauts faits de notre histoire.

**Pour obtenir tout renseignement
complémentaire sur les Postes
canadiennes, prière de vous
adresser aux:**

**Affaires publiques
Postes Canada
266, avenue Graham
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K1**

**ou de téléphoner à votre bureau
de poste.**



Le travail

Le travail joue un rôle de tout premier plan dans la vie des Canadiens. Le travail est essentiel à l'homme parce qu'il constitue son gagne-pain et il contribue à la productivité globale et à la prospérité de l'économie canadienne. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral veille à offrir de nombreux programmes et services tant aux travailleurs qu'aux chômeurs et aux employeurs.

Les travailleurs et les emplois

Les Centres d'emploi du Canada (Services d'emploi)

Tout d'abord, il faut noter que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et la Commission de l'assurance-chômage ont fusionné et portent maintenant le nom de Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Au Canada, on compte environ 440 Centres d'emploi (C.E.C.) qui mettent à la disposition des employeurs et des travailleurs un vaste éventail de programmes et de services: renseignements sur les emplois disponibles; conseils aux chercheurs d'emploi sur les possibilités et sur certaines questions connexes, par exemple, sur la façon de se trouver un emploi; conseils aux groupes spéciaux ou désavantagés; tests d'aptitudes; services spécialisés aux étudiants; aide intensive accordée aux bénéficiaires de l'assurance-chômage afin qu'ils puissent trouver un emploi.

Le C.E.C. typique dispose d'une banque d'emplois qui permet aux travailleurs de faire un choix à partir de répertoires ou de listes décrivant les différents postes offerts. Le C.E.C. peut aussi les mettre en liaison avec un conseiller lorsqu'ils ont trouvé un emploi qui les intéresse. Cette sorte de *libre service* en matière d'emploi fait maintenant partie intégrante des Centres d'emploi,

puisque la plupart des travailleurs désirent disposer surtout de renseignements sur les emplois disponibles. On y offre également un bref cours d'information intitulé *Méthode dynamique de recherche d'emploi*.

La création d'emplois

Le gouvernement fédéral a mis sur pied des programmes de création d'emplois afin d'encourager les employeurs qui le peuvent à créer de nouveaux postes et contribuer ainsi à diminuer le nombre de chômeurs.

Le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) vise à créer des postes pour les personnes qui resteraient probablement en chômage autrement. Ce type de projet peut être subventionné pour une durée maximale de trois ans et demi et doit élever le niveau des compétences de ceux qui sont désavantagés sur le plan social ou qui sont chômeurs chroniques.

Le Programme d'emploi d'été pour les jeunes fait participer à la fois les ministères et les agences fédérales, de même que le secteur privé et des organismes bénévoles. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, adressez-vous à votre C.E.C. ou au C.E.C. pour étudiants.

Le nouveau *Programme d'emploi pour les innovations technologiques* offre aux jeunes qui ont terminé des études techniques l'occasion de mettre à profit leurs compétences, dans le cadre de projets de développement et

d'application de nouvelles techniques.

Ce programme cherche à fournir des emplois aux jeunes diplômés qui ont terminé des études post-secondaires techniques et scientifiques, et qui sont en chômage. On contribuera de la sorte à la promotion d'innovations dans le secteur de la fabrication, à l'application de nouvelles techniques et de nouveaux programmes concernant les économies d'énergie et les énergies de substitution, de même qu'à l'appui des initiatives des petits entrepreneurs dans ces domaines.

Les petites entreprises privées, les particuliers, les associations, les instituts de recherche et les organismes communautaires qui créent des emplois dans le cadre d'activités approuvées auront droit à des contributions représentant les trois quarts du salaire (jusqu'à concurrence de \$1 250 par mois), durant un maximum de 12 mois.

Toute personne admise à ce programme doit avoir terminé des études postsecondaires dans une discipline technique ou scientifique, avoir joint les rangs de la population active et n'avoir pu trouver un emploi dans sa discipline.

Ces programmes axés sur l'emploi comptent au nombre de plusieurs programmes mis sur pied par le gouvernement fédéral pour accroître les possibilités d'emploi. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les

programmes de création d'emplois, adressez-vous à votre C.E.C. local.

La mobilité de la main-d'œuvre

Le gouvernement fédéral veut encourager la mobilité des travailleurs dont les compétences ne sont pas utilisées dans leur région, mais pourraient l'être dans d'autres régions du pays. Les personnes en chômage, sous-employées, ou qui sont sur le point de perdre leur travail, peuvent bénéficier d'aide financière, par le truchement du *Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada*, lorsqu'elles doivent se déplacer pour trouver un nouvel emploi, pour exercer un emploi temporaire ailleurs ou pour déménager dans un endroit où elles ont trouvé un poste permanent. En effet, les personnes inscrites à un cours du *Programme de formation de la main-d'œuvre*, dans une école située en dehors de leur localité, peuvent réclamer une aide monétaire pour défrayer une partie des coûts de déplacement.

Le Programme de formation de la main-d'œuvre

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada (P.F.M.C.) a été mis sur pied pour permettre aux adultes de se recycler afin de pouvoir disposer ensuite d'emplois mieux rémunérés, plus stables et plus satisfaisants; il cherche aussi à procurer

aux employeurs canadiens une main-d'œuvre plus qualifiée. L'appui du gouvernement s'exerce de deux façons. La première formule consiste à acheter des cours de formation dans les institutions secondaires et techniques dont la plupart relèvent des provinces. On peut s'inscrire à ces cours par l'intermédiaire des C.E.C. Les stagiaires à temps plein bénéficient d'une allocation de formation ou des prestations d'assurance-chômage, et peuvent être admissibles à des allocations spéciales de trajet quotidien ou de séjour hors du foyer. La seconde formule consiste à conclure un accord avec un employeur pour l'aider à former ses employés. Le *Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada* défraie l'employeur des coûts directs de formation et d'une fraction des salaires versés aux stagiaires.

La formation des femmes dans des métiers non traditionnels

Afin d'aider les femmes à occuper des postes généralement réservés aux hommes, l'on rembourse aux employeurs 75 p. 100 du salaire versé aux stagiaires durant la période de formation qui les prépare à accéder à des emplois non traditionnels, comme le travail de la tôle et la fabrication et l'assemblage d'avions.

Les femmes peuvent bénéficier de cours de formation préparatoire qui leur permettront de choisir parmi de nombreux

métiers offrant des possibilités de formation et d'emploi.

Il existe également des cours d'introduction aux emplois traditionnellement occupés par les hommes. Des places sont réservées aux femmes dans les cours de formation en main-d'œuvre spécialisée, dans le cadre du *Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada*, et l'on a fixé des objectifs pour que les femmes choisies soient formées par les employeurs en vertu du *Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre*.

Les Centres d'emploi du Canada (L'assurance-chômage)

La situation du chômeur est pour le moins ennuyeuse. Heureusement qu'au Canada, la plupart des travailleurs sont couverts par le *Régime de l'assurance-chômage*, ce qui leur permet de bénéficier de prestations et ainsi de pouvoir assurer leur subsistance alors qu'ils sont temporairement sans travail.

Le versement des prestations d'assurance-chômage n'est pas automatique. Pour y avoir droit, le travailleur doit avoir occupé un emploi assurable pendant un certain nombre de semaines et être à la recherche d'un autre travail. Ce nombre de semaines varie de 10 à 14 et dépend du taux de chômage dans la région où demeure habituellement le chômeur. Ces semaines d'emploi assurable doivent se situer au

cours de la période de référence, c'est-à-dire au cours des 52 semaines qui précèdent la demande de prestations, ou au cours de la période écoulée depuis la dernière demande.

Certains prestataires d'assurance-chômage doivent remplir d'autres exigences. Règle générale, ceux qui présentent une demande pour la deuxième fois au cours d'une même période de 52 semaines devront, dans certains cas, accumuler jusqu'à six semaines d'emploi assurable de plus que ceux qui font une demande pour la première fois. Le nombre de semaines supplémentaires requises dépendra du nombre de prestations hebdomadaires d'assurance-chômage touchées au cours de la première période de prestations. Les nouveaux venus sur le marché du travail ou ceux qui y reviennent après une absence de deux ans ou plus devront également travailler pendant plus longtemps pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ces personnes devront accumuler 20 semaines d'emploi assurable au cours de la dernière année de travail, soit 10 à 14 semaines d'emploi assurable pendant la dernière année, plus 14 semaines pendant l'année précédente.

Les règles qui s'appliquent aux prestations spéciales diffèrent. Pour avoir droit aux prestations spéciales en raison d'une maladie ou d'une blessure, d'une grossesse ou parce qu'on a atteint l'âge de 65 ans, il faut avoir accumulé au moins 20 semaines

d'emploi assurable au cours de la période de référence.

Vous pouvez vous procurer de nombreuses brochures sur la question de l'assurance-chômage, notamment: *L'assurance-chômage, c'est facile à comprendre* (sur l'ensemble du régime d'assurance-chômage); *À l'âge de 65; Vous n'êtes pas d'accord avec nous?* (au sujet des appels), etc.

Le numéro d'assurance sociale

Quand vous sollicitez un emploi, l'employeur ne manque pas de vous demander votre numéro d'assurance sociale (N.A.S.). Si vous n'en avez pas encore, il faut vous présenter au Centre local d'emploi du Canada où vous remplissez un formulaire de demande. Vous devez fournir une preuve que vous êtes bien citoyen canadien ou immigrant ayant reçu le droit d'établissement. Dans le premier cas, il vous suffit, par exemple, de montrer votre certificat de naissance ou une copie certifiée conforme, ainsi qu'une autre pièce d'identité, soit votre permis de conduire, votre passeport, ou votre certificat de baptême. Dans le second cas, vos papiers d'immigration conviennent parfaitement, si vous disposez également d'une autre preuve d'identité.

On vous suggère d'apporter vous-même ces documents au Centre local d'emploi du Canada (assurance-chômage), car la Commission de l'emploi et de

l'immigration n'est pas responsable de la perte des documents originaux s'ils sont expédiés par la poste.

La brochure intitulée *Comment demander votre numéro d'assurance sociale* vous fournira tous les renseignements nécessaires à l'établissement de votre demande.

Renseignements complémentaires

Les rubriques qui précèdent donnent une brève description de certains des programmes et des services offerts par le gouvernement aux travailleurs et aux employeurs. Il existe de nombreuses autres brochures et des dépliants qui vous donneront des renseignements plus détaillés. Vous pouvez les obtenir au C.E.C. en vous adressant à:

**Emploi et Immigration
Canada
Édifice de la Bourse des
grains
167, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T6**

N'hésitez pas à vous adresser au C.E.C. le plus près de chez vous, pour obtenir tout renseignement général ou particulier sur ces programmes ou ces services.

Travail Canada

Ce ministère fédéral est chargé de l'application du Code canadien du travail qui s'adresse aux employeurs et aux employés des

secteurs suivants: le transport international ou interprovincial (chemins de fer, le transport routier, les pipe-lines), les lignes de transport aérien et les aéroports, la radiodiffusion, la télédiffusion, les banques, les silos à grains et quelques sociétés de la Couronne. Des agents responsables des relations du travail et des agents de la sécurité et de l'hygiène du travail sont à la disposition, à travers le pays, des Canadiens qui travaillent dans des domaines relevant de la compétence fédérale. Ces agents font des inspections afin d'assurer la protection et le bien-être des employés. Le service de médiation et de conciliation du ministère fédéral du Travail fournit les services d'experts qui agissent comme tierce partie lors de négociations collectives dans le secteur industriel relevant du gouvernement fédéral. La Direction des services d'arbitrage nomme, au besoin, des arbitres pour régler les conflits de travail.

Le ministère met à la disposition des Canadiens un éventail de services d'information et d'éducation. Il recueille et diffuse des statistiques sur les salaires, la négociation collective, les grèves, les lock-outs et les conditions de travail à travers le Canada. Au nombre des autres publications, on retrouve des études, des brochures, des bibliographies et des périodiques qui touchent à des sujets d'intérêt, comme la main-d'œuvre féminine, la qualité de la vie ouvrière, la sécurité et l'hygiène du travail, les relations

fédérales-provinciales et internationales du travail, et les conditions de travail.

Vous pouvez obtenir le répertoire des publications de Travail Canada en vous adressant à la Direction des services de communication de Travail Canada, à Ottawa (Canada) K1A 0J2. Cette Direction met aussi à la disposition du public un répertoire national des films sur les relations industrielles, en collaboration avec l'Office national du film.

Au Manitoba, le bureau régional de Travail Canada est situé à l'adresse suivante:

Travail Canada
Immeuble Canadian Grain Commission
303, Rue Main
Pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

Les services agricoles

Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes et services à l'intention des personnes qui travaillent dans le secteur agricole, afin de le stabiliser et de le soutenir.

La Société du crédit agricole

Le gouvernement fédéral a établi la Société du crédit agricole afin d'aider les agriculteurs et les aspirants-agriculteurs à acheter, à mettre sur pied et à maintenir

des exploitations rentables. Cette aide prend la forme d'un crédit hypothécaire à long terme.

Les agriculteurs peuvent emprunter individuellement, ou obtenir un prêt collectif avec d'autres demandeurs. Les corporations agricoles et les coopératives peuvent également emprunter.

Le prêt peut atteindre \$200 000 lorsque l'exploitation compte un seul requérant qualifié, et \$400 000 lorsqu'elle en compte plus d'un. Le remboursement du prêt peut être échelonné sur une période maximale de 30 ans et le taux d'intérêt qui est fixé au moment du prêt ne change pas durant le terme. Les prêts de la Société servent principalement à l'achat de terres à culture, à la construction de bâtiments de ferme, à l'achat d'outillage agricole et d'animaux destinés à la reproduction, au remboursement d'autres dettes, ou à toute autre fin favorisant une exploitation efficace de la ferme.

Toute demande d'emprunt devrait être faite au bureau local de la Société. Pour obtenir le nom et l'adresse du conseiller en crédit responsable de votre région, vous êtes prié d'écrire à la:

Société du crédit agricole
777, avenue Portage
Pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3G 3L1

ou de consulter l'annuaire téléphonique et de communiquer avec le bureau régional le plus près de chez vous.

L'Office de stabilisation des prix agricoles

Le gouvernement fédéral veut stabiliser les prix afin d'aider l'agriculteur à retirer une juste rémunération pour son travail et le capital engagé, ainsi que pour maintenir un rapport équitable entre les prix sur le marché et le coût des approvisionnements et des services achetés par les cultivateurs.

La Loi sur la stabilisation des prix agricoles fixe un prix de soutien pour neuf produits de base: bovins, porcs, moutons, lait industriel et crème, blé, fèves, soya, avoine et orge.

Ces prix de soutien sont normalement fixés pour toute la durée d'une période de production. Pour obtenir tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

L'Office de stabilisation des prix agricoles
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

Les syndicats agricoles

Le gouvernement fédéral peut, par l'intermédiaire de la Société du crédit agricole, fournir des moyens financiers aux exploitants agricoles qui désirent se regrouper afin d'acheter en

commun des machines, des bâtiments ou de l'équipement dont le prix est trop élevé pour un simple particulier.

Pour y avoir droit, il faut constituer un syndicat-groupe de trois exploitants agricoles ou davantage, dont la majorité se consacre la plupart du temps à des activités agricoles. Le syndicat doit aussi signer une entente quant à l'utilisation des machines, de l'équipement et des bâtiments; cette entente doit être approuvée par la Société du crédit agricole. Les associations agricoles de type coopératif ainsi que certaines sociétés agricoles peuvent également prétendre aux mêmes avantages.

Exemple d'un syndicat de ce type: trois exploitants agricoles, dont l'un s'occuperait d'élevage, le second de production de fourrage et le troisième de céréales, et qui utiliseraient en commun et à leur profit une moissonneuse et d'autres machines analogues.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous au bureau local de la Société du crédit agricole ou écrivez à la:

Société du crédit agricole
777, avenue Portage
Pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3G 3L1

ou consultez l'annuaire téléphonique et communiquez avec le bureau régional le plus près de chez vous.

L'assurance-récolte

Le gouvernement du Canada met une assurance-récolte tous risques à la disposition des agriculteurs des dix provinces, pour les protéger contre les pertes causées par les fléaux naturels comme la grêle, la sécheresse, les sauterelles ou encore le gel. Le gouvernement fédéral accorde une aide financière à tous les régimes d'assurance-récolte approuvés et administrés par les provinces.

Pour obtenir de plus amples renseignements, entrez en communication avec le ministère de l'Agriculture de votre province ou veuillez écrire à:

**Assurance-récolte
Division de la production
des récoltes
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5**

La production et l'inspection des aliments

La direction de production et d'inspection des aliments d'Agriculture Canada est responsable de la santé des animaux ainsi que de l'inspection et du classement du bétail, de la viande, de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes. Les scientifiques à l'emploi du gouvernement fédéral poursuivent des recherches approfondies sur les maladies animales; il existe

des programmes de contrôle pour enrayer les maladies infectieuses chez les animaux et pour prévenir l'entrée au pays d'animaux contaminés.

Les vétérinaires et les agronomes gouvernementaux conseillent les agriculteurs et leur viennent en aide sur place. La section du développement de la production cherche à promouvoir une meilleure production des récoltes et des animaux pour aider les agriculteurs à mieux faire profiter leurs investissements. La division est également responsable du contrôle des maladies des plantes et des cultures, de l'inspection et du classement des graines, ainsi que de la réglementation concernant l'emploi des engrais, des pesticides et des herbicides.

Pour obtenir plus de renseignements, écrivez à la:

**Direction de la
production et de
l'inspection des aliments
Agriculture Canada
Édifice Federal
269, rue Main
Pièce 624
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B2**

Les foires agricoles et les expositions

Les sociétés agricoles peuvent recevoir des subsides du gouvernement pour certaines foires et expositions agréées. Ils peuvent être utilisés pour défrayer les juges de leurs honoraires, couvrir

le coût de certaines activités de la jeunesse rurale, servir à apporter des améliorations foncières ou même à accorder des prix en argent lors des concours de bestiaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante:

Division des productions animales

**Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5**

Publications

Les nombreuses publications d'Agriculture Canada intéressent le grand public autant que les agriculteurs.

L'exploitant agricole consultera ainsi avec profit les publications traitant des questions suivantes:

- la gestion agricole,
- les cultures sur une grande échelle,
- les parasites et les maladies du bétail.

Le consommateur sera plus intéressé par les brochures qui traitent des sujets suivants:

- la mise en conserves des fruits et des légumes,
- la congélation des aliments,
- la préparation de la viande de bœuf,
- les recettes de trempettes et d'assaisonnements.

Les représentants du ministère verront également à répondre à vos questions concernant vos plantes d'intérieur et votre jardin.

Agriculture Canada se fera un plaisir de vous envoyer un répertoire de ses publications. Adressez-vous au:

**Service d'information
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C7**

Demandez qu'on vous fasse parvenir la brochure 5103, intitulée *Publications pour la ferme et le foyer*.

Les pêcheries

Par le passé, les pêcheurs canadiens ont jeté leurs filets là où ils le voulaient, dans des eaux si poissonneuses qu'elles semblaient inépuisables.

Toutefois, la situation a changé depuis les dernières années. En effet, la présence de flotilles de pêche étrangères dans nos eaux, et plus particulièrement au large de la côte est, a profondément bouleversé l'industrie de la pêche au Canada. On a tellement exploité les stocks de poissons que certaines espèces ont été sérieusement menacées.

En élargissant à 200 milles marins la zone de pêche désignée de la côte est et de la côte ouest,

le gouvernement fédéral est en mesure de mieux gérer les zones côtières de pêche. L'on a ainsi rigoureusement réduit les droits de pêche accordés aux flotilles étrangères et l'on a imposé des mesures de conservation afin de regarnir les stocks de poissons.

Les services aux pêcheurs

En plus de concentrer ses efforts pour augmenter les stocks de poissons propres à la pêche et assurer leur partage équitable entre les compétiteurs, le gouvernement fédéral offre une gamme de services à l'avantage des pêcheurs.

On compte, entre autres, le *Programme des prêts aidant aux opérations de pêche*, partiellement financé par le gouvernement, qui vise à faciliter l'achat de bateaux ou leur réparation. Un programme de subventions pour la construction de bateaux de pêche permet d'aider les pêcheurs qui répondent aux exigences prescrites. Il existe aussi un programme d'assurance des bateaux de pêche à prix réduit.

En vertu de la *Loi sur le développement de la pêche*, le ministère des Pêches et Océans lance différents programmes en vue d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'industrie de la pêche. On peut atteindre cet objectif en présentant de l'attirail de pêche perfectionné ainsi que des nouvelles techniques et en améliorant l'entreposage, la réfrigération du poisson ainsi que les techniques de transfor-

mation dans les entreprises côtières.

En matière de promotion, le ministère encourage la consommation du poisson en faisant des démonstrations culinaires, en créant de nouvelles recettes et en essayant de trouver de nouveaux débouchés, sur le marché mondial, pour les produits canadiens de la pêche.

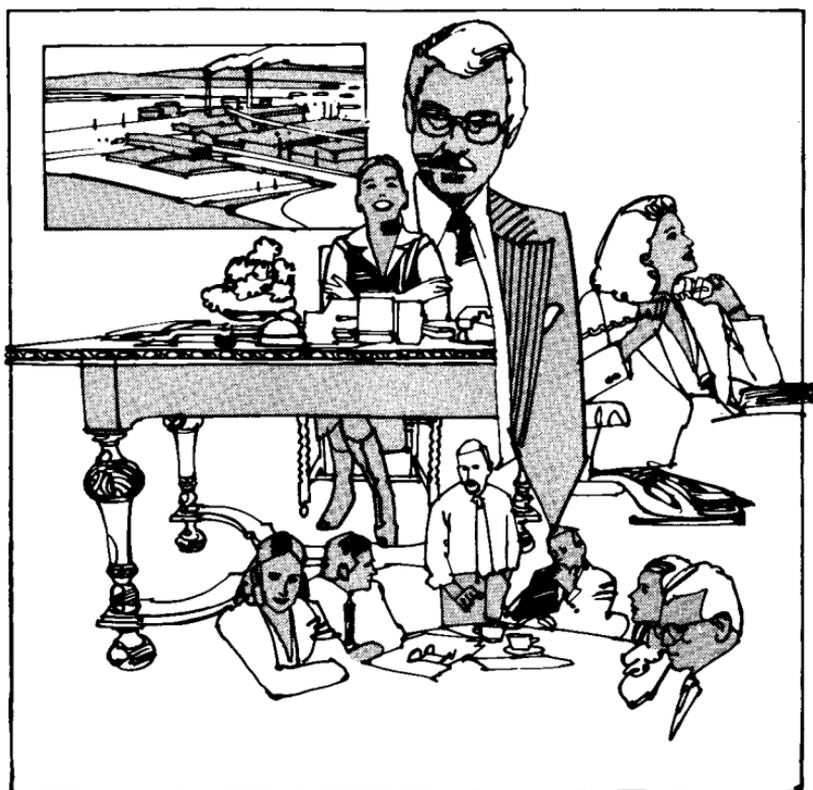
L'Office des prix des produits de la pêche conçoit des programmes de stabilisation des prix, afin de protéger les pêcheurs contre les baisses importantes des prix du poisson, et des pertes de revenu imprévisibles.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services offerts par le ministère des Pêches et Océans, consultez l'annuaire téléphonique de votre région ou écrivez à l'adresse suivante:

**Institut des pêches en eau douce
Gouvernement du Canada
Pêches et Océans
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6**

Le gouvernement fédéral verse aussi des prestations spéciales d'assurance-chômage aux pêcheurs qui travaillent à leur compte. La brochure *La pêche: un emploi pas comme les autres* en dit davantage. Vous pouvez en obtenir un exemplaire en écrivant à l'adresse suivante:

**Emploi et Immigration Canada
Édifice Grain Exchange
167, avenue Lombard
Pièce 190
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T6**



Le développement économique

Les gens d'affaires contribuent considérablement au développement économique du pays. Qu'ils soient employeurs ou propriétaires, le gouvernement fédéral les encourage à profiter des nombreux programmes et services qu'il met à leur disposition.

Les employeurs

Les Centres d'emploi du Canada

Cherchez-vous du personnel? Environ 440 C.E.C. sont disséminés dans tout le pays pour vous aider à trouver du personnel qualifié. Il vous suffira de soumettre au représentant local du C.E.C. une liste des postes vacants que vous offrez, ainsi qu'une brève description des tâches; l'agent vous proposera alors des candidats disposant des compétences que vous recherchez.

Sachez que le C.E.C. ne se borne pas à vous aider à recruter du personnel. Il peut aussi vous apporter son appui quand il s'agit de le former. *Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada* vous permet d'être remboursé de vos frais, soit des coûts directs de formation et des salaires versés aux stagiaires. Les agents des C.E.C. peuvent également vous fournir les derniers renseignements et les statistiques recueillis sur le marché du travail, vous aider à planifier vos besoins futurs en personnel et vous faciliter l'adaptation aux changements.

Vous pouvez vous procurer nombre de brochures et de dépliants utiles, notamment:

- *Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada*

- *Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada*
- *Le Programme de formation dans les métiers en pénurie de main-d'œuvre spécialisée*
- *Ce que les employeurs peuvent attendre des conseillers en emploi*

en vous adressant à votre C.E.C. régional ou en écrivant à:

Emploi et Immigration Canada
Édifice de la Bourse
des grains
167, avenue Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0T6

N'oubliez pas de consulter la section 2 qui traite du travail: (*Travailleurs et emplois, Création d'emplois*).

Les entrepreneurs

L'expansion économique impose la création, l'expression et l'amélioration de la productivité des industries nationales de fabrication et de transformation. Le gouvernement se préoccupe donc de fournir des renseignements pertinents, des services consultatifs et, dans certains cas, une aide financière pour les petites et les grandes entreprises.

Les services consultatifs

Le gouvernement fédéral met ce type de services à la disposition des propriétaires et des administrateurs d'entreprises, surtout les

petites, afin de les conseiller à prix modique. Ce programme a été instauré pour vous permettre de discuter de vos problèmes particuliers et de profiter de la riche expérience pratique de gens d'affaires retraités qui servent de conseillers en gestion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme, consultez votre annuaire téléphonique pour obtenir l'adresse du bureau régional de la Banque fédérale de développement, ou écrivez aux:

**Services de consultation
à l'intention des
petites entreprises
Banque fédérale
de développement
161, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0Y4**

Le Centre des entreprises

Mis sur pied par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Centre des entreprises est situé à Ottawa.

Au service du monde des affaires, le Centre est le point de repère des gens d'affaires qui veulent obtenir des renseignements sur la série de programmes et de services fédéraux à leur intention. Le *Programme d'expansion des entreprises* et le *Programme des prêts accordés aux petites entreprises* comptent parmi les nombreux programmes qui leur sont offerts par le gouvernement fédéral.

Le Centre renseigne l'industrie canadienne sur la délivrance de licences et les possibilités d'entreprises conjointes, dans son *Bulletin des produits nouveaux* qui est publié chaque mois.

Le Centre s'occupe également de la mise à jour, de la production et de la distribution de la série intitulée *L'exploitation d'une entreprise au Canada*, qui comprend les titres suivants:

- *Le milieu des affaires*
- *Modes d'organisation commerciale*
- *Régime douanier du Canada*
- *Impôt sur le revenu, les entreprises, la propriété foncière*
- *Taxes de vente, d'accise, d'achat*
- *Législation ouvrière*
- *Normes de construction et du matériel*
- *Mesures fédérales de stimulation de l'industrie*
- *Brevets, marques de commerce, dessins industriels et droits d'auteur*
- *Le financement des industries canadiennes*

Vous pouvez communiquer, sans frais, du lundi au vendredi, entre 9 heures et 17 heures, avec le Centre d'information aux entreprises en demandant au téléphoniste le zénith 0-3200. Les messages sont enregistrés après les heures de bureau. Vous pouvez aussi écrire au:

Centre des entreprises (34/2)
Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce
235, rue Queen, 1^{er} étage
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Les centres d'information aux entreprises, situés dans chaque province, dispensent les mêmes services au monde des affaires. Pour obtenir de plus amples renseignements, écrire au:

Centre des entreprises
507 Manulife House
386, avenue Broadway
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R6

Statistique Canada

En tant qu'organisme statistique central, Statistique Canada est le principal responsable de la cueillette et de la diffusion de données relatives aux activités économiques et sociales du pays. Ces données sont recueillies en grande partie par les différents bureaux régionaux de Statistique Canada.

De plus, les centres locaux de référence de Statistique Canada offrent une gamme de services au grand public, aux gens d'affaires, aux gouvernements, aux médias, aux syndicats et aux institutions d'enseignement. La plupart de ces services sont offerts à un prix minime qui permet de couvrir les frais. Le Centre de référence aide les gens à trouver et à utiliser à bon escient les données statistiques, et fournit

sur demande les publications diffusées par Statistique Canada. En outre, le Centre facilite la consultation sur place des documents et la reproduction photographique. Somme toute, le personnel spécialisé du Centre de référence conseille le public et distribue des brochures sur l'utilisation des statistiques.

À l'échelle locale, les bibliothèques municipales ainsi que les bibliothèques des maisons d'enseignement mettent aussi certaines publications de Statistique Canada à la disposition du grand public.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrire à l'adresse suivante:

Statistique Canada
Bureau de poste général
266, avenue Graham, pièce 500
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K4

La Banque fédérale de développement

La Banque fédérale de développement (B.F.D.) dispense des services de consultation en gestion qui s'ajoutent à un éventail de services déjà offerts dans le secteur privé. Elle a pour objectif principal d'aider les propriétaires et les directeurs d'entreprises, particulièrement ceux des petites entreprises, à perfectionner leurs méthodes de gestion à un coût moyen.

La B.F.D. offre aussi un service d'information et de référence

voulant répondre, en particulier, aux besoins des petites entreprises. Enfin, la B.F.D. publie une série de brochures intitulée *Votre affaire, c'est notre affaire* qui traite de la gestion de la petite entreprise et un bulletin trimestriel, *Nouvelles de la petite entreprise*, qui porte sur les progrès dans le monde des affaires.

Pour recevoir ces brochures ou obtenir de plus amples renseignements sur le service d'information de la B.F.D., écrire à la:

**Banque fédérale
de développement
161, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0Y4**

ou consulter l'annuaire téléphonique et communiquer avec le bureau régional le plus près de chez soi.

Les subventions au développement régional

La répartition des richesses économiques et des ressources naturelles n'est pas égale dans tout le pays. Il existe des inégalités régionales qui préoccupent vivement le gouvernement fédéral. Pour susciter une croissance économique équilibrée et augmenter les possibilités d'emploi dans toutes les régions du Canada, le gouvernement accorde une aide financière dans le but d'encourager les entreprises et les industries qui entreprennent des pro-

jets dans des régions où l'expansion économique est plus faible qu'ailleurs. En février 1978, ces régions comprenaient les provinces maritimes, les Territoires du Nord-Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan, certaines parties de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et la majeure partie de la province de Québec.

Vous pouvez obtenir des subventions ou des garanties de prêts si vous projetez la construction de nouvelles installations de fabrication ou de transformation, ou encore l'agrandissement ou la modernisation d'une usine existante. Pour cela, il n'est pas nécessaire que vous possédiez une affaire importante: vous pouvez bénéficier du programme si votre projet prévoit l'utilisation d'un capital de seulement \$5 000, à condition que votre projet entraîne la création d'au moins cinq nouveaux emplois. Les initiatives qui ont déjà été approuvées vont des petites meuneries aux grandes scieries, des usines de traitement du homard à celles de la congélation des frites. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous aux:

**Subventions à l'industrie
Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale
185, rue Carlton
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2**

**Subventions à l'industrie
Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale
Centre commercial Southwood
725, promenade Thompson
Thompson (Manitoba)
R8N 0C7**

L'Administration du rétablissement agricole

En 1935, le Parlement adoptait la *Loi sur l'administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP)* à titre de mesure provisoire pour contrer la sécheresse et l'érosion éolienne qui sévissaient à cette époque-là. Toutefois, cette loi resta en vigueur indéfiniment, puisque la sécheresse durait. L'ARAP est aujourd'hui une agence du ministère de l'Expansion économique régionale.

Au nombre des projets entrepris, l'ARAP dirige un projet de pâturages communautaires, administre des programmes d'aménagement hydraulique et a entrepris des projets de grande importance, comme la conception et la construction du barrage Gardiner en Saskatchewan.

Au cours de l'été 1980, l'ARAP a appuyé les efforts du gouvernement fédéral et a joué un rôle important en aidant les régions des Prairies frappées par la sécheresse.

Pour plus de détails, écrire à l'adresse suivante:

**ARAP
Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale
3, Square Lakeview,
Pièce 400
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2**

Les marchés extérieurs

Ce n'est pas vraiment si ardu de vendre vos produits sur les marchés extérieurs. En fait, c'est même probablement bien moins difficile que la plupart des propriétaires d'entreprises canadiennes l'imaginent. Sachez que le gouvernement a mis sur pied de nombreux programmes et services qui vous aideront à trouver les meilleures façons de vous y prendre pour percer sur les marchés d'exportation.

Les projets promotionnels

Participer à des foires commerciales est l'une des formules utilisées pour faire connaître vos produits sur les marchés étrangers. Sachez que le gouvernement commandite et encourage une telle participation des entreprises canadiennes en mettant à votre disposition des services complets d'exposition qui participeront à la conception, à la construction, à l'aménagement et à la gestion des kiosques. Vos frais vous seront remboursés en partie.

L'expansion des exportations

Le gouvernement peut vous aider, grâce à son *Programme de développement des marchés d'exportation* (P.D.M.E.), en vous accordant des subventions, si vous avez en tête de réaliser un projet que vous ne pouvez entreprendre sans aide financière. Ce programme a été conçu pour encourager et aider les sociétés canadiennes à pénétrer sur de nouveaux marchés étrangers et à étendre leurs activités sur le plan des exportations. Une aide financière est accordée lorsqu'on estime qu'il faut partager les risques de perte. L'apport financier de l'État doit être remboursé si les exportations sont couronnées de succès, mais ne doit pas l'être si les ventes n'ont pu se concrétiser ou si les contrats escomptés n'ont pu être signés.

Le service des délégués commerciaux

Des délégués commerciaux font tous les efforts nécessaires pour promouvoir les exportations canadiennes et protéger vos intérêts commerciaux à l'étranger. N'hésitez pas à y avoir recours si vous désirez des renseignements sur l'économie, les marchés ou le système de crédit d'un pays. Le gouvernement fédéral disposait en 1978 d'un réseau de 90 bureaux, situés dans 67 pays du monde. Leurs agents ont répondu à 61 000 demandes d'aide de la part des entreprises

canadiennes et ont porté à leur connaissance 43 000 demandes de contacts d'acheteurs étrangers.

Renseignements

Les programmes du gouvernement s'adressent à toutes les sociétés canadiennes, petites ou grandes, qui peuvent exporter des produits ou des services ou qui sont intéressées à étendre leur marché. Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur ces programmes ou sur les services connexes, adressez-vous au:

**Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce
386, avenue Broadway
Pièce 507
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R6**

Pour obtenir des renseignements sur les exportations dans les pays en développement, communiquer avec:

**L'Agence canadienne de
développement international
Ottawa (Canada)
K1A 0G4**



La jeunesse

Le gouvernement fédéral, conscient que les jeunes d'aujourd'hui sont les leaders de demain, a élaboré des programmes intéressants et dynamiques pour leur permettre de mieux connaître le Canada et les Canadiens et pour qu'ils apprennent à se connaître.

Les prêts aux étudiants

Dans le cadre du *Programme canadien de prêts aux étudiants* (P.C.P.E.), des sommes sont consenties à des étudiants à plein temps au cours de leurs études postsecondaires; ce programme vise à ce que tous les étudiants aient la possibilité de faire les études dont ils sont capables.

Si vous touchez un prêt en vertu de ce programme, le gouvernement fédéral en acquitte l'intérêt tant que vous étudiez à plein temps et durant les six mois qui suivent l'obtention de votre diplôme.

Le programme est financé par le gouvernement fédéral, mais ce sont les provinces et les territoires qui étudient les demandes d'aide.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la:

**Direction de l'aide
aux étudiants
Ministère de l'Éducation
693, avenue Taylor
Winnipeg (Manitoba)
R3M 3T9**

Hospitalité-Canada

Hospitalité-Canada permet aux jeunes Canadiens de découvrir d'autres coins du pays et de rencontrer des gens de diverses origines, en organisant des visites réciproques entre des groupes jumelés.

Hospitalité-Canada assume les frais de voyage des participants âgés de 14 à 22 ans ainsi que ceux des adultes qui les accompagnent. Chaque groupe accueille le groupe qui lui est jumelé et assume alors les frais de logement et de repas pendant une période minimale de cinq jours. Le groupe d'accueil doit voir à planifier les activités du groupe visiteur de façon à renseigner les participants sur l'histoire, l'économie et la vie politique et culturelle de la communauté d'accueil.

Si vous désirez, à titre personnel ou pour votre groupe, obtenir plus de renseignements sur cette façon de mieux connaître un autre coin du Canada, écrivez à:

**Hospitalité-Canada
Secrétariat d'État
du Canada
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7**

Katimavik

Voulez-vous découvrir le Canada, apprendre davantage sur vous-même, relever de vrais défis physiques, devenir plus conscient de votre environnement? Katimavik vous offre toutes ces possibilités.

Katimavik, terme inuit qui signifie *lieu de rencontre*, désigne un service national pour la jeunesse qui a été fondé par le gouverne-

ment fédéral. Il a pour but d'apporter de l'aide aux collectivités canadiennes, de promouvoir le développement personnel de ses participants, de favoriser la prise de conscience au plan de l'environnement et de fournir des occasions d'approfondir ses connaissances sur le pays.

La durée du programme est de neuf mois et les groupes comptent 33 participants, auxquels on assigne trois projets successifs, dans trois provinces différentes où ils doivent résider chaque fois pendant quelque trois mois. L'un de ces projets sera mis en œuvre dans un milieu francophone.

Les projets sont conçus en collaboration avec les collectivités locales et peuvent viser certaines activités, par exemple: nettoyer le milieu environnant, tracer des sentiers, améliorer des centres de loisirs, aider les handicapés et les personnes âgées, s'occuper des enfants et de la jeunesse, dans les garderies et les centres de loisirs.

Le programme comporte également certains aspects culturels et éducatifs, notamment l'apprentissage d'une autre langue, la mise en commun des compétences dans des groupes dynamiques, la pratique de l'artisanat, l'acquisition de compétences manuelles élémentaires et la poursuite de recherches dans le domaine du patrimoine historique et culturel.

Les candidats peuvent également participer à un stage militaire de

formation et de participation. Il s'agit là d'un programme parrainé par le ministère de la Défense nationale. La durée du stage est de trois mois.

Vous avez entre 17 et 21 ans, vous êtes célibataire, citoyen canadien ou résident, vous désirez apporter votre quote-part aux efforts collectifs d'un groupe qui se voue à la jeunesse canadienne. Si c'est le cas, vous pouvez obtenir tout renseignement utile à:

Katimavik
245, 3^e Avenue sud
Pièce 603
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 1M4

Les jeunes athlètes

Les jeunes gens de notre pays ne cessent de démontrer ce dont ils sont capables dans le domaine du sport amateur.

Le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les associations nationales sportives, les encourage et tente d'améliorer la qualité et l'étendue de la participation canadienne de diverses façons: en fournissant des subventions pour qu'ils puissent disposer d'un entraînement de qualité, en assumant les frais de voyage des athlètes qui suivent des stages d'entraînement, en les aidant à obtenir tout ce dont ils ont besoin dans ce domaine, en finançant les dépenses de voyage et de logement de

ceux qui participent à des championnats sportifs, y compris de l'aide financière directe et des subventions d'encouragement pour veiller à ce que les athlètes puissent poursuivre leurs études alors même qu'ils s'entraînent ou participent à des épreuves sportives.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, s'adresser à:

Bureau régional
Condition physique et sport
amateur
Édifice Commercial
109, avenue Pioneer
Pièce 502
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0H2

Les tarifs jeunesse **d'Air Canada**

Voyager de Vancouver à Saint-Jean, Terre-Neuve peut vous coûter moins que vous ne le pensez. Les étudiants âgés de 12 à 21 ans peuvent en effet bénéficier d'une réduction de 40 p. 100 sur tout vol intérieur d'Air Canada. Vous ne pouvez réserver vos sièges à l'avance, mais l'argent épargné vaut bien le risque d'attente. Vous pouvez profiter d'une telle réduction en tout temps, sauf en période de pointe.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, adressez-vous au bureau d'Air Canada le plus près de chez vous.

N'oubliez pas aussi de consulter la section qui traite des carrières dans la fonction publique *Programme d'emplois d'été pour les étudiants*, et celle intitulée *Le travail — la création d'emplois*.



Les arts et la culture

Les arts constituent un témoignage de notre richesse intellectuelle et de notre imagination créatrice. Peintres, sculpteurs, acteurs, comédiens, musiciens, compositeurs, danseurs et réalisateurs de films témoignent tous, par leurs travaux, de notre patrimoine ethnoculturel.

Le gouvernement fédéral a mis sur pied de nombreux programmes pour encourager la préservation de notre caractère multiculturel et pour favoriser la croissance et l'épanouissement des compétences tant artistiques que créatrices.

Réalisations artistiques et culturelles au Canada

Toutes les régions du Canada ont la possibilité de s'exprimer dans le cadre de programmes nationaux visant à promouvoir les arts et la culture. La Direction des arts et de la culture du gouvernement fédéral entreprend des études sur l'évolution des arts à travers le pays et aide le Secrétariat d'État à élaborer une politique nationale en ce qui concerne la radiodiffusion, le cinéma, l'édition, les musées et le patrimoine national. L'aide au développement culturel s'est traduite récemment par des subventions d'immobilisation à des organisations d'art d'interprétation telles que des troupes de théâtre dans diverses collectivités, ainsi que par une aide financière au monde de l'édition et du cinéma canadien.

Le Bureau des festivals du film permet au gouvernement fédéral de promouvoir les films canadiens à l'étranger, dans le cadre de rencontres internationales comme le Festival de Cannes.

Pour obtenir de plus amples renseignements, écrivez au:

**Secrétariat d'État
du Canada**
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

L'aide aux arts

Le musicien vous dira que la musique est la véritable forme d'expression artistique, l'écrivain en dira autant de la littérature, tandis que le peintre ou le photographe vantera son mode d'expression. Le Conseil des Arts, qui est l'organisme fédéral responsable dans ce domaine, reconnaît l'importance de toutes ces formes d'expression.

Le Conseil des Arts encourage et favorise l'étude, la réalisation des œuvres artistiques, comme la musique, la danse, l'opéra, le théâtre, le cinéma, les arts visuels, la vidéo, la photographie et la littérature.

Il octroie des subventions aux artistes professionnels, aux personnes dont les travaux sont essentiels pour les professions artistiques, ainsi qu'aux organismes professionnels et de soutien.

Divers prix sont décernés. On compte, entre autres, les prix littéraires du gouverneur général, les prix de littérature de jeunesse, les prix de traduction, le prix littéraire Belgique-Canada, le prix littéraire Australie-Canada et le Prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre.

La gamme des programmes est vaste et vous pourrez donc trouver tout un éventail de publications qui vous donneront tous les renseignements dont vous avez besoin. Écrivez au:

Conseil des Arts
255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 5V8

L'aide aux groupes

Le gouvernement fédéral reconnaît le caractère multiculturel de notre patrimoine en encourageant et en apportant son aide financière à des activités ou à des projets entrepris dans le cadre de certains programmes. Il s'agit de projets conçus pour faire connaître et préserver notre patrimoine ethnoculturel afin que tous les Canadiens puissent mieux se comprendre et se respecter les uns les autres.

Les objectifs de ces programmes sont essentiellement les suivants: favoriser et aider financièrement les collectivités à profiter de leur patrimoine culturel; faire en sorte que les membres des groupes culturels soient reconnus et acceptés en tant que tels dans notre société; contribuer à renverser les barrières qui pourraient empêcher que certains d'entre eux ne participent pleinement à notre société; enfin, promouvoir et encourager les rencontres enrichissantes entre tous les groupes culturels canadiens.

Le gouvernement fédéral apporte également son appui à tous les groupes de langue officielle pour qu'ils puissent utiliser leur langue et contribuer pleinement à l'épanouissement de la société dans les régions où ils sont minoritaires. Des subven-

tions pourront être obtenues pour des projets ou des activités répondant à cet objectif. Des subventions et des bourses existent également pour aider les professeurs à améliorer leurs compétences linguistiques et pour inciter les étudiants du niveau postsecondaire à poursuivre leurs études ou à décider de prendre des cours d'immersion dans l'autre langue officielle.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, s'adresser au:

Secrétariat d'État
du Canada
303, rue Main
Pièce 201
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3G7

L'Office national du film

L'Office national du film (O.N.F.) a contribué à l'essor de notre industrie cinématographique et a constitué un champ d'expérience pour de nombreux réalisateurs qui, grâce à lui, ont pu développer leurs dons artistiques, créatifs et techniques, contribuant ainsi à établir la réputation mondiale d'excellence des œuvres canadiennes.

L'O.N.F. a gagné, en 1941, le premier Oscar attribué à un film canadien, pour un court métrage de la série *En avant Canada*. Monique Mercure a été la première actrice canadienne à obtenir le grand prix d'interprétation

du Festival de Cannes, en 1977, pour son rôle dans le film *J. A. Martin, photographe*. En 1980, L'O.N.F. gagnait, pour la troisième année consécutive, les plus grands honneurs dans la catégorie animation et se voyait décrocher des Oscars à Hollywood. Ils s'ajoutaient aux quelque 1 500 prix internationaux déjà décrochés par notre pays.

L'O.N.F. vous invite à emprunter gratuitement les films de ces réalisateurs talentueux afin de vous familiariser avec leurs œuvres. Adressez-vous au bureau de L'O.N.F. le plus près de chez vous, ou écrivez à l'adresse suivante:

Office national du film
674, rue St. James
Winnipeg (Manitoba)
R3G 3J5

La Société Radio-Canada

Le gouvernement fédéral, grâce à Radio-Canada, vous permet d'écouter des émissions éducatives et divertissantes qui s'adressent à un public d'âge, d'intérêt et de goûts divers. Les programmes comprennent, entre autres, la diffusion de nouvelles, les informations sur les affaires courantes, les pièces de théâtre, la musique, les sports, les documentaires, les émissions pour enfants ou celles qui traitent de la défense des consommateurs.

La Société dirige plusieurs réseaux nationaux, dont une

chaîne de télévision en français et une autre en anglais, et des réseaux AM et FM stéréo dans les deux langues. Un service bilingue de radio et de télévision de Radio-Canada est destiné aux populations du Grand Nord canadien; enfin, des émissions spéciales sont programmées sur le plan local ainsi que sur ondes courtes, et certains de ces programmes sont présentés dans les langues indienne et inuit.

Radio-Canada apporte un appui permanent aux artistes et aux réalisateurs canadiens en diffusant de la musique, des spectacles et de la poésie canadienne, en patronnant certaines œuvres, en parrainant des concours artistiques et en présentant des films canadiens. La Société produit nombre de disques, de bandes magnétiques et de livres à partir de ses réalisations.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la:

**Direction des services
français**
Société Radio-Canada
C.P. 160
Winnipeg (Manitoba)
R3G 2H1

Les Musées nationaux du Canada

Les musées de notre pays ont un rôle de premier plan à jouer en nous familiarisant avec les patrimoines et les apports qui unissent nos diverses cultures. La

société des Musées nationaux du Canada n'a pas cessé d'aider les musées aux quatre coins de notre pays au cours de la décennie antérieure et a créé un réseau de 25 musées associés et de quatre musées nationaux à Ottawa.

Cette société se charge d'une série de programmes nationaux, y compris une flotte de muséobus qui permettent de mettre des expositions itinérantes à la disposition des régions rurales de notre pays qui n'ont pas de musée; d'un inventaire national informatisé des objets conservés dans les musées; d'un institut de conservation canadien qui s'occupe de la recherche et qui prodigue à la fois des services consultatifs et des soins attentifs pour contribuer à la protection de nos trésors nationaux; enfin, d'un programme qui a été mis sur pied pour coordonner les échanges internationaux d'expositions. En 1976, environ 150 000 personnes, à Montréal et à Winnipeg, ont pu admirer les œuvres de grands peintres, qui provenaient du musée de l'Hermitage et de celui de Leningrad. De plus, en 1979, le *Programme international* a permis l'exposition des Trésors de Toutânkhamon, à Toronto.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur les musées nationaux, adressez-vous aux:

Musées nationaux du Canada
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M8

Les Archives publiques

Les Archives publiques constituent une véritable mine de renseignements sur l'évolution du Canada, depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Cet organisme s'efforce en effet d'obtenir tous les documents importants qui ont trait aux divers aspects de la vie canadienne et au développement du pays. Il fournit également des services de recherche et des installations qui permettent au public de consulter les documents mis à leur disposition.

Voici quelques-unes des acquisitions des Archives: collection de manuscrits d'hommes d'État et d'autres citoyens très connus; 80 000 ouvrages sur le Canada et son histoire; environ trois quarts de million de cartes et de plans relatifs à la découverte, à l'exploration, à l'établissement, à la topographie et à la géologie du pays, ainsi que des peintures documentaires, des dessins et des images imprimées ayant trait aux gens, aux événements historiques, aux lieux géographiques et aux objets.

Si vous désirez obtenir à peu de frais des reproductions de documents, ou tout autre renseignement relatif au service des Archives publiques, adressez-vous aux:

Services d'information
Archives publiques Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N3



L'environnement

Nous devenons de plus en plus sensibles à la question de l'environnement, c'est-à-dire non seulement du milieu naturel qui nous entoure, mais aussi des forêts, des eaux intérieures, des terres et de la faune de notre immense pays. Le gouvernement fédéral se préoccupe également de ce problème et fait tout son possible pour apporter son appui et ses compétences afin de conserver et de protéger notre environnement.

Les économies d'énergie

Pour vivre parfaitement en harmonie avec notre milieu naturel, nous devons utiliser ses ressources d'une façon intelligente. À cet effet, nous devons tous être bien conscients que les économies d'énergie constituent une forme de protection du milieu.

La pénurie et le coût d'exploitation des ressources ainsi que les répercussions de leur exploitation sur l'environnement font qu'il est indispensable d'économiser l'énergie: la politique énergétique du Canada y consacre donc tous ses efforts. Vous pouvez y collaborer en vous efforçant d'abord d'économiser l'énergie dans vos propres foyers. Le gouvernement met à votre disposition une série de publications qui expriment le programme global de conservation et le rôle joué par l'industrie, les gouvernements et les citoyens.

Voici quelques publications qui fournissent des renseignements et des façons d'économiser votre argent et l'énergie:

- *Emprisonnons la chaleur*
- *Payez moins chauffez mieux*
- *100 façons d'économiser chez soi*
- *Le guide du nouvel automobiliste*
- *La poubelle au régime*

Pour obtenir ces publications ou tout autre renseignement, écrire à l'adresse suivante:

Publications sur l'économie d'énergie

C.P. 3500

Succursale «C»

Ottawa (Canada)

K1Y 4G1

La protection de l'environnement

La pollution

Des lois sévères mais justes protègent notre environnement. Un contrôle régulier des sources de pollution de l'eau et de l'air s'exerce conjointement avec les organismes provinciaux et l'industrie. Une surveillance vigilante de l'utilisation des substances toxiques est maintenue et leur élimination fait constamment l'objet d'études approfondies. Ce souci de dépollution se manifeste aussi à l'échelle des installations fédérales. Une équipe expérimentée travaille régulièrement à leur assainissement. Quant aux risques de désastres environnementaux, ils sont toujours présents. C'est pourquoi une équipe est en état d'alerte, 24 heures par jour, prête à répondre à tout appel d'urgence.

La protection des forêts

Les forêts du Canada couvrent 3,5 millions de kilomètres carrés, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique.

Le gouvernement fédéral s'occupe de la recherche pour amé-

liorer et assainir les pratiques industrielles sur le plan forestier, pour étudier quelle est l'incidence de ces pratiques et des autres activités humaines sur les forêts et le milieu naturel. Il donne des conseils et collabore dans le secteur de l'exploitation des forêts, tant au Canada qu'à l'étranger.

On pourra trouver de nombreuses feuilles de renseignements et des publications intéressantes sur des sujets divers: carrières en foresterie, production de sucre d'érable, activités de protection, feux de forêt, tordeuses de bourgeons d'épinette.

L'utilisation des terres

Le gouvernement fédéral s'inquiète de l'amenuisement rapide des terres agricoles. Il a donc mis sur pied une méthode de projection de la disponibilité et de la demande futures de terres agricoles. En collaboration avec les gouvernements provinciaux, il se penche également sur la répartition des terres qui peuvent convenir aux activités de loisirs et sur la demande et la disponibilité de terres convenant à certains usages comme les exploitations forestières. Il évalue la superficie des terres qui ont été épuisées et examine la conversion des terres agricoles au profit des villes.

La protection des eaux intérieures

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, plani-

fie, participe et collabore à des politiques et des programmes qui ont pour objet de protéger les eaux intérieures. Il s'agit ici de préserver la qualité de l'eau qui est à notre disposition, de veiller à ce que nous en disposions en quantité suffisante, de surveiller le débit de nos rivières, de prendre les mesures qui s'imposent en cas d'inondations, de régler l'utilisation des eaux dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture, et, enfin, de planifier les ressources dont nous aurons besoin à l'avenir.

Les publications et les renseignements

Pour obtenir plus de renseignements et des publications intéressantes sur la pollution, l'utilisation des terres, la protection des forêts, la protection des eaux intérieures ou sur les programmes et les services offerts par le ministère, écrivez à l'adresse suivante:

Affaires publiques
Environnement Canada
9942, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J5

Le protection de la faune

Tout bouleversement des milieux naturels qui touche la faune doit finalement aussi affecter l'homme. Le gouvernement fédéral se préoccupe donc de préserver la faune de notre pays, entre

autres, les oiseaux migrateurs, les faucons pèlerins en voie d'extinction, les bisons des bois et les ours polaires. Le Service canadien de la faune (S.C.F.) a pour but non seulement de protéger et de veiller sur les oiseaux migrateurs, selon des accords internationaux, mais aussi de participer à des projets de recherche et de gestion dans le domaine de la faune.

Certains des projets précités portent sur l'étude et le regroupement de données sur la répartition, les aptitudes de migration, les sources de nourriture, ainsi que les maladies des oiseaux et autres animaux. Des enquêtes ont été effectuées sur la reproduction des oiseaux afin de préserver au mieux les espèces. Des zones de protection de la faune ont été créées à l'échelon national pour veiller à ce que la reproduction, l'alimentation et les lieux de nidification soient préservés. Le S.C.F. travaille de concert avec les forces armées afin de trouver des moyens de réduire les collisions des avions avec les oiseaux, et avec les exploitants agricoles, pour les conseiller sur les façons de prévenir les ravages que les oiseaux aquatiques causent aux cultures de céréales. De concert avec les provinces et les territoires, le Service canadien de la faune fixe une date d'ouverture et de fermeture de la chasse ainsi que les contingents de prises d'oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune publie également un vaste éven-

tail de dépliants contenant des renseignements généraux et techniques; il commande des longs métrages cinématographiques sur les activités de ses services et sur la faune. Pour obtenir tout renseignement complémentaire à ce sujet, adressez-vous au bureau régional de l'Office national du film, ou écrivez au:

Service canadien de la faune
Section de la diffusion
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0E7

La protection du milieu marin

Lorsque les poissons frétilent, le milieu marin est généralement sain. Mais les gestes irréfléchis de l'homme viennent souvent anéantir les stocks de poisson, que ce soit en déversant de la terre sur les frayères, en construisant des barrages qui réduiront le courant, ou en s'appropriant le sable des plages ou du lit des cours d'eau.

La Direction de la gestion de l'habitat du poisson du ministère des Pêches et Océans protège le milieu marin, où les poissons frayent et vivent, en élaborant des programmes d'information destinés au public, en conseillant les entrepreneurs et, s'il y a lieu, en intentant des poursuites judiciaires contre tout contrevenant à la *Loi sur les pêcheries*.

Actuellement, les pluies acides, soit la pollution atmosphérique d'origine canadienne et améri-

caine qui a tué toute vie aquatique dans de nombreux lacs au Canada central, constituent l'une des menaces à la survie du milieu marin. Les spécialistes du milieu marin et de l'environnement poursuivent des programmes de recherche élaborée et fournissent leur appui pour contrecarrer l'étendue des dommages provoqués par les pluies acides sur les richesses naturelles.

Si vous voulez contribuer à une meilleure qualité de la vie pour les générations actuelles et futures en protégeant le milieu marin, vous pouvez obtenir des renseignements en écrivant à l'adresse suivante:

**Institut des pêches en eau douce
Gouvernement du Canada
Pêches et Océans
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba)
R3T 2N6**

La météorologie

Les bureaux de prévisions météorologiques sont disséminés au Canada, et ils nous transmettent les prévisions, soit directement par Radio-météo-Canada dans certaines villes peuplées ou soit par l'intermédiaire des médias d'information. Ces prévisions sont fondées sur des informations recueillies plusieurs fois par jour dans les centaines de stations météorologiques réparties sur le territoire canadien.

Elles sont préparées et diffusées non seulement à l'intention du grand public, mais elles touchent aussi des domaines spécialisés comme l'aviation, l'agriculture, les forêts, les pêcheurs côtiers, les plaisanciers, le transport maritime, les services de voirie, etc.

Désirez-vous voyager ou déménager dans une autre région? Vous pouvez obtenir des renseignements sur les conditions climatiques en écrivant à l'une ou l'autre des adresses suivantes, selon la localité où vous résidez:

**Le directeur régional
Région du Pacifique
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
1200, 73^e Avenue ouest
Pièce 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9**

**Le directeur régional
Région de l'Ouest
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
Centre Argyll
6325, 103^e Rue
Edmonton (Alberta)
T6H 5H6**

**Le directeur régional
Région du Centre
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada**

**266, avenue Graham
10^e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3V4**

**Le directeur régional
Région de l'Ontario
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
25, avenue St. Clair est
Toronto (Ontario)
M4T 1M2**

**Le directeur régional
Région du Québec
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
100, boulevard Alexis-Nihon
3^e étage
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4M 2N6**

**Le directeur régional
Région de l'Atlantique
Service de l'environnement
atmosphérique
Environnement Canada
C.P. 5000
Bedford (Nouvelle-Écosse)
B0N 1B0**



Les loisirs

Les loisirs jouent un rôle important dans la vie de la plupart des Canadiens. Non seulement nous procurent-ils des distractions, mais ils constituent le parfait antidote contre le stress. Quelle que soit votre activité préférée, il est fort probable que le gouvernement du Canada offre des services qui la rendront plus agréable.

La forme physique

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Condition physique et Loisirs Canada, offre nombre de services aux Canadiens. Il apporte aide et conseils aux organismes qui s'occupent des loisirs et des sports. Ces organismes encouragent les Canadiens à adopter un mode de vie plus sain en les incitant à faire plus d'exercice physique. L'État peut accorder des subventions aux associations nationales qui voient à encourager la participation aux activités de loisirs et à améliorer la forme physique des handicapés.

Des programmes de conditionnement physique ont été conçus pour les entreprises afin que leurs employés puissent faire de l'exercice dans le cadre même de leur travail. À cet effet, Loisirs Canada a publié un manuel qui traite de tout ce qu'il y a lieu de faire pour organiser et administrer de tels programmes.

Condition physique et sport amateur met à la disposition des professionnels et des responsables de groupe une trousse de conditionnement physique. Tout citoyen peut également obtenir une trousse d'information sur le conditionnement physique, intitulée *Physi-trousse*. Pour savoir comment et où obtenir ces trousse, ou pour obtenir de plus amples renseignements sur ces services, écrivez à l'adresse suivante:

**Bureau régional
Gouvernement du Canada
Condition physique et sport
amateur
Édifice Commercial
109, avenue Pioneer
Pièce 502
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0H2**

Si vous visitez le Canada

Si vous avez l'intention de voyager à travers le Canada, l'Office de tourisme du gouvernement canadien peut vous aider à mieux connaître la région que vous prévoyez visiter. Il vous offre un vaste choix de brochures, de cartes et de renseignements sur les terrains de camping. Les ministères du Tourisme des provinces peuvent également vous aider.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez écrire à l'adresse suivante:

**Office de tourisme du
Canada
Industrie et Commerce
235, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0H6**

Les cartes du Canada

Désirez-vous parcourir le Canada en voiture? Il vous faut alors une bonne carte des régions que vous traverserez. Pour un prix modique, vous pourrez obte-

nir toutes les cartes régionales. Une liste des cartes disponibles vous sera envoyée si vous en faites la demande au:

Bureau des cartes du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Canada
615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9

Les installations portuaires

Quelle que soit la couleur du temps, les marins veulent toujours arriver à bon port et y trouver des installations portuaires et de débarquement adéquates.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'entretien et de l'aménagement de 2 300 ports, quais, jetées et autres installations à l'usage des pêcheurs et des marins d'occasion au Canada. Au nombre des projets entrepris dans le cadre du *Programme relatif aux ports pour petites embarcations*, du ministère des Pêches et Océans, figurent la construction de la marina et des installations pour la navigation de plaisance à Kingston en Ontario, pour les Jeux olympiques de 1976. De plus, le gouvernement fédéral fournit une aide financière, après l'étude des dossiers, pour le développement de marinas privées et de quais pour le tourisme.

Pour obtenir plus de renseignements, écrire à la:

Direction des ports pour petites embarcations
Pêches et Océans
240, rue Sparks
Ottawa (Canada)
K1A 0E6

Les tables des marées

Que vous soyez un pêcheur professionnel ou un marin d'occasion, vous devez connaître l'heure des marées, si vous fréquentez des eaux à marées.

Les marins peuvent établir la hauteur des marées à toute heure de l'année, à l'aide des tables publiées annuellement par le Service hydrographique du Canada. Ce même service publie des tables des courants établissant quotidiennement les heures et la vitesse maximum du courant dans une région particulière, ainsi que des données sur le niveau de l'eau des Grands lacs et des autres régions.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec:

Sciences océaniques et aquatiques
Institut des pêches en eau douce
Gouvernement du Canada
Pêches et Océans
C.P. 5050
Burlington (Ontario)
L7R 4A6

Les cartes nautiques

Si vous pratiquez les sports nautiques pendant vos loisirs, vous voudrez peut-être obtenir un catalogue de toutes les cartes qui couvrent les eaux côtières du Canada, les mers adjacentes ainsi que les rivières et les canaux des eaux intérieures.

Pour recevoir ce catalogue, envoyez un mandat-poste de \$1 à l'ordre du Receveur général du Canada au:

**Service de distribution des cartes hydrographiques
Service hydrographique canadien**

**1675, chemin Russell
Ottawa (Canada)
K1G 3H6**

Les cartes aéronautiques

Des cartes aéronautiques sont disponibles à presque tous les comptoirs de vente des aéroports canadiens, ou en écrivant au:

**Bureau des cartes du Canada
Énergie, Mines et Ressources
Canada**
**615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9**

La photographie aérienne

Désirez-vous obtenir à peu de frais une photographie aérienne de la région où vous habitez, d'un lac, d'une maison ou d'un endroit précis? Dans ce cas, n'hésitez pas à indiquer le sujet qui vous intéresse sur une carte topographique que vous pouvez obtenir au bureau des cartes du Canada, sans oublier de préciser le point particulier qui doit apparaître sur la photographie. Adressez votre demande à la:

**Photothèque nationale de l'air
615, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E9**

Les parcs nationaux du Canada

Même s'ils vivent dans un monde qui se caractérise justement par une industrialisation et des progrès techniques rapides, les Canadiens se rendent compte de plus en plus que la qualité de leur vie ne dépend pas seulement de la réussite matérielle. Il nous faut trouver des endroits qui nous permettent de nous épanouir dans des lieux autres que ceux où nous sommes obligés de vivre: des endroits où nous pouvons renouer avec le milieu naturel et qui peuvent nous rappeler notre histoire.

Ces endroits existent sous la forme de parcs nationaux, de

sites et de parcs nationaux historiques qui ont été préservés grâce aux services de Parcs Canada.

Notre pays dispose de 28 parcs nationaux, depuis Terra Nova sur la côte est de Terre-Neuve, jusqu'à Pacific Rim sur la côte ouest de Vancouver et de la Pointe Pelée à l'extrémité sud du Canada jusqu'à Auyuittuq, à l'intérieur même du cercle Arctique. Quels que soient les types de paysages que vous préféreriez, les falaises abruptes, les lacs calmes et clairs comme des miroirs, les plages de sable ou les montagnes couvertes de neige, il existe sûrement un parc national qui répond à vos besoins.

Plus de 70 lieux et parcs historiques nationaux ont été créés depuis 1955 et environ 650 personnes, lieux et événements ont été commémorés: Parcs Canada remonte dans le passé pour permettre aux Canadiens de jeter un regard sur les lieux et les gens qui appartiennent à notre patrimoine historique.

Vous pouvez vous procurer des dépliants sur tous les parcs nationaux ainsi que sur les sites des parcs historiques nationaux.

Vous y trouverez une liste de ces sites et ces parcs, leur situation géographique ainsi que tout renseignement sur les activités et les installations disponibles. Écrivez à l'adresse suivante:

Parcs Canada
114, rue Garry
Winnipeg (Manitoba)
R3G 1G1

Les communications

Lorsque vous voulez regarder votre émission de télévision préférée, il est plutôt désagréable de constater que la réception est mauvaise.

Sachez que le gouvernement fédéral met à votre disposition une brochure intitulée *Pour une meilleure réception*, qui peut vous aider à améliorer la qualité de l'image de votre téléviseur. Cette brochure traite également des différents types d'antennes, et de leur installation.

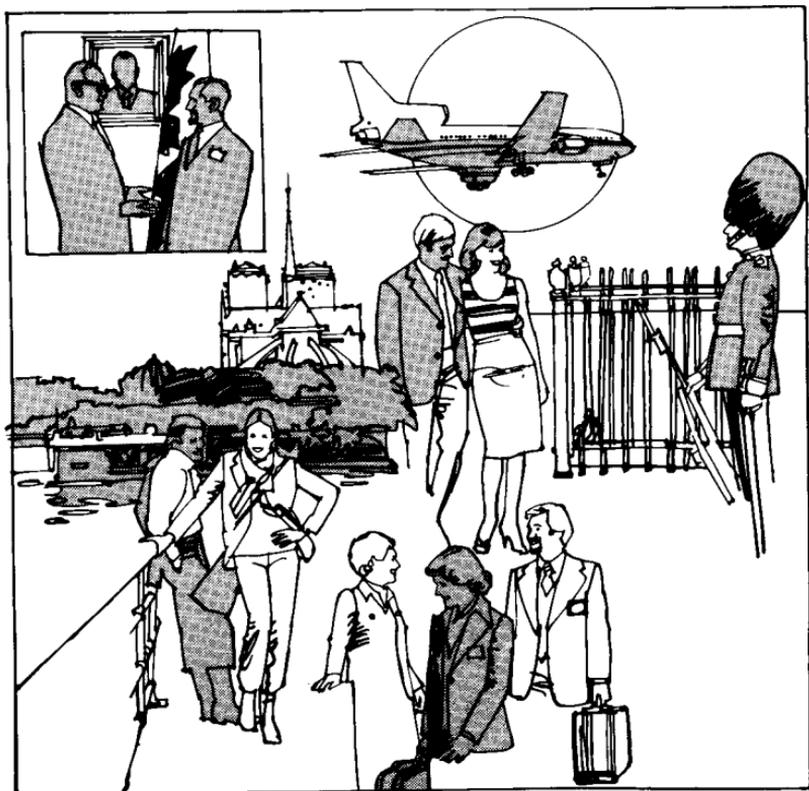
Depuis quelques années, des milliers de Canadiens utilisent le service radio général, communément appelé "CB", et l'emploient de plus en plus fréquemment comme moyen de communication.

Un livret intitulé *Informations et demande de permis (bande des citoyens-CB)* a été préparé de façon à ce que les utilisateurs puissent tirer le maximum du service radio général. Ce livret contient des renseignements utiles, notamment si vous prévoyez acheter ou exploiter une station au Canada.

Puisque le permis est obligatoire, un formulaire de demande détaillable et un permis temporaire sont inclus dans le livret. Pour

obtenir un exemplaire de ces publications et des renseignements complémentaires, écrivez à l'adresse suivante:

**Bureau régional principal
Gouvernement du Canada
Ministère des
Communications
386, avenue Broadway
Pièce 200
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3Y9**



Les Canadiens à l'étranger

Qu'il s'agisse de voyages de plaisir ou d'affaires, le gouvernement fédéral veille à ce que tout déplacement se fasse avec le moins d'inconvénients possibles. Le gouvernement de plus encourage la participation canadienne à des programmes de développement.

Les passeports

La plupart des pays exigent que les visiteurs détiennent un passeport. Pour obtenir le vôtre, il vous suffit de remplir un formulaire de demande que vous pourrez trouver dans les bureaux de poste, dans les bureaux de la douane ou de l'immigration, dans les cours de citoyenneté, dans les bureaux de passeports ou dans les agences de voyage. Il vous faudra y indiquer le nom d'un répondant qui doit satisfaire aux exigences indiquées dans le formulaire, et y joindre deux photographies de vous-même, votre certificat de naissance ou de citoyenneté ainsi qu'un chèque certifié ou un mandat-poste du montant requis. Le tout doit être envoyé au:

Bureau des passeports
Affaires extérieures Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Canada)
K1A 0G3

ou présentez-vous à l'adresse suivante:

Bureau régional des passeports
Affaires extérieures Canada
Édifice Richardson
1, place Lombard
Pièce 1310
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X3

Il est préférable d'envoyer votre demande suffisamment à l'avance, en raison du grand nombre de formulaires que doit traiter ce bureau. Sachez que les passeports sont valides durant cinq ans à compter de la date d'émission et qu'ils ne peuvent être renouvelés. Il vous faut donc présenter une nouvelle demande à leur date d'expiration.

Les douanes

Avant d'entreprendre un voyage à l'étranger, vous aurez sans doute intérêt à lire le dépliant *Je déclare*, publié par les Douanes et Accise du Canada. Ce dépliant résume ce qu'il est indispensable de connaître à votre retour, de façon à ce que le dédouanement s'accomplisse sans heurts.

Adressez-vous au:

Bureau des douanes
Revenu Canada
Édifice Federal
269, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B3

L'immunisation

Sachez que le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada publie un *Guide du voyageur international* qui énumère les exigences internationales et les vaccins recommandés lorsque vous visitez un pays étranger. En effet, n'oubliez pas

que certains pays exigent que vous soyez immunisé contre certaines maladies. Le ministère recommande également à tous les voyageurs de se renseigner sur les exigences des pays visités.

Pour recevoir le guide précité, adressez-vous aux:

Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0L3

Il ne faut pas oublier que les exigences internationales en matière d'immunisation changent périodiquement. Nous vous suggérons donc d'entrer en communication avec l'unité de santé la plus près de chez vous pour obtenir des renseignements précis.

Les climats tropicaux

Si vous voyagez dans les pays tropicaux ou dans toute autre région qui se caractérise par une chaleur excessive, il serait sans doute intéressant que vous obteniez la brochure *Comment rester en bonne santé dans les climats chauds*. Elle contient tous les renseignements dont vous aurez besoin en ce qui concerne l'immunisation, les méfaits de la chaleur et les maladies provoquées par les insectes; elle donne aussi une liste des boissons et des aliments dont il faut vous méfier.

Vous pouvez obtenir ce dépliant en vous adressant aux:

Services médicaux
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Jeanne-Mance
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0L3

L'aide aux Canadiens en voyage

Si vous vous trouvez en difficulté à l'étranger en raison d'une maladie, d'un accident, d'un vol d'argent ou de tout autre embêtement du genre, n'hésitez pas à demander de l'aide à la mission diplomatique ou consulaire du Canada la plus proche. Les représentants canadiens feront tout leur possible pour vous conseiller et vous fournir les services nécessaires. Au besoin, ils vous permettront d'entrer en communication avec un médecin, un hôpital, un avocat, ou encore, avec votre famille au Canada. Ils ne peuvent toutefois vous donner des conseils juridiques, ni intervenir dans les procédures légales du pays que vous visitez.

Si vous prévoyez séjourner longtemps dans un pays, il est préférable de vous faire inscrire à la mission diplomatique ou consulaire canadienne en vous y présentant, ou en y écrivant dès votre arrivée. Cette formalité revêt une importance particulière dans les régions où la situa-

tion politique est tendue ou instable.

Au cours de vos voyages, si vous trouvez dans un endroit où se produisent des troubles civils ou un cataclysme, communiquez sans tarder avec la mission canadienne de l'endroit.

Plus de 100 ambassades et consulats canadiens peuvent vous aider à l'étranger.

Les aéroports

Si vous allez à l'étranger, vous prendrez sans doute l'avion dans un des principaux aéroports du pays. Le gouvernement fédéral gère ces aéroports et voit à ce que votre départ s'effectue sans problème. Le gouvernement fournit de nombreux services axés sur la sécurité des voyageurs: contrôle du trafic aérien, sécurité et entretien de l'aéroport, inspection des avions, formation des pilotes, télécommunications, services météorologiques. Sachez qu'il existe également du personnel auxiliaire chargé spécialement d'aider les voyageurs accompagnés de jeunes enfants ou les passagers qui ont besoin d'une aide spéciale.

De concert avec les gouvernements des autres pays du monde, le gouvernement du Canada s'assure que les normes internationales aéronautiques tiennent compte de la sécurité et du bien-être des passagers, quelle que soit leur destination.

Les coopérants canadiens à l'étranger

Si vous recherchez les expériences enrichissantes, vous aimeriez sûrement apporter votre collaboration aux pays en développement.

Chaque année, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) recrute environ 300 Canadiens possédant des compétences particulières afin qu'ils participent à des programmes de coopération dans les pays d'Asie, d'Afrique, des Antilles et de l'Amérique latine où l'on essaye d'améliorer les conditions de vie de la population.

Les candidats doivent être citoyens canadiens et posséder une formation professionnelle solide d'au moins cinq années dans un domaine particulier. Sachez que l'on recherche des spécialistes dans les domaines de l'agriculture, de l'agronomie, de la foresterie, de l'économie, de la gestion des finances, de la santé et dans plusieurs autres secteurs.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur ces programmes, écrire à l'adresse suivante:

**Direction des ressources
humaines
Agence canadienne de
développement international
Ottawa (Canada)
K1A 0G4**

Il existe également de nombreux organismes privés qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral et qui cherchent des volontaires pour mener à bien divers projets outre-mer. Les personnes intéressées sont priées d'écrire à l'une des adresses suivantes:

**Service universitaire
canadien outre-mer
(SUCO)**

**418, avenue Wardlaw
Winnipeg (Manitoba)
R3L 0L7**

**Service administratif
canadien outre-mer
(SACO)**

**1560, rue Orange
Winnipeg (Manitoba)
R3E 3H5**

**Entraide universitaire
mondiale du Canada
C.P. 3000, succursale «C»
Ottawa (Canada)
K1Y 4M8**



Les carrières dans la fonction publique

Pour être en mesure d'offrir tous les services qui ont été mentionnés dans ce guide, le gouvernement du Canada doit pouvoir compter sur un personnel qualifié.

La Commission de la Fonction publique

Il n'est pas nécessaire de demeurer dans la région de la capitale nationale pour travailler dans la fonction publique: des fonctionnaires sont à votre service non seulement dans les principales villes du pays, mais aussi dans la plupart des petites collectivités.

Qu'il s'agisse de conducteurs de camions, de professeurs, d'avocats, de jardiniers, d'employés de bureau, d'architectes ou de techniciens de laboratoire, de spécialistes de presque toutes les compétences ou professions, les fonctionnaires exercent leurs talents pour mettre en œuvre les programmes et les politiques du gouvernement fédéral.

Désirez-vous devenir fonctionnaire? Vous pouvez trouver des formulaires de demande au Centre d'emploi du Canada (autrefois Centre de la Main-d'œuvre du Canada) le plus près de chez vous, dans la plupart des bureaux de poste, ainsi que dans tous les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada.

Vous trouverez également des renseignements à cet égard sur tous les campus des universités. Si vous êtes sur le point de recevoir votre diplôme universitaire, adressez-vous au bureau de placement de votre université et demandez de consulter les dépliants de la Commission de la

Fonction publique. Pour obtenir tout renseignement complémentaire communiquez avec le bureau de la Commission, ou adressez-vous à la:

**Commission de la
Fonction publique
du Canada**
Édifice du Crédit foncier
286, rue Smith
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0K6

Le service extérieur

Parce que le Canada jouit d'une bonne réputation à travers le monde, il apporte sa participation à toute une gamme d'activités internationales: relations diplomatiques, échanges commerciaux, services d'immigration, mise en œuvre de programmes informationnels et culturels canadiens.

Trois ministères vous offrent des carrières à l'étranger: le ministère des Affaires extérieures, celui de l'Emploi et de l'Immigration et, enfin, le ministère de l'Industrie et du Commerce. On recrute les agents du service extérieur lors de concours annuels dont la coordination relève de la Commission de la Fonction publique. Ces concours ont lieu en octobre dans plusieurs centres répartis à travers le Canada et comprennent un examen écrit.

Les candidats doivent être sujets canadiens, avoir une formation

universitaire, posséder des connaissances suffisantes du milieu et des perspectives canadiennes, être capables de donner une image favorable du Canada, accepter d'être mutés périodiquement dans des postes situés aux quatre coins du monde et, enfin, connaître ou avoir le désir d'apprendre l'autre langue officielle du pays. L'âge ne figure pas parmi les conditions d'admissibilité. Si vous êtes intéressé au service extérieur, demandez notre brochure *Service extérieur*.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, écrivez à l'adresse suivante:

**Directeur du service extérieur—
Recrutement**
**Commission de la Fonction
publique du Canada**
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0M7

Les emplois d'été à l'intention des étudiants

Comme son nom l'indique, le *Programme d'emplois d'été axés sur la carrière*, administré chaque année par la Commission de la Fonction publique, a pour but d'offrir aux étudiants des emplois pendant leurs vacances. Vous pouvez en bénéficier si vous êtes étudiant à temps complet dans une université, ou une école technique et si vous avez

l'intention de poursuivre vos études à l'automne.

Ce programme vous donne une excellente occasion de mieux juger des possibilités de carrières à la fin de vos études et, ce qui n'est pas sans importance, il permet également aux employeurs du gouvernement fédéral de vous voir à l'œuvre.

Les emplois d'été sont disponibles dans des domaines très divers, notamment, les sciences pures et appliquées ainsi que les sciences sociales et l'administration. Les personnes qui possèdent des compétences spécialisées de niveau universitaire peuvent être employées dans nombre des 70 ministères et organismes fédéraux.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le *Programme d'emplois d'été axés sur la carrière*, communiquez avec le bureau de la Commission de la Fonction publique le plus près de chez vous.

Les Forces armées canadiennes

Les Forces armées canadiennes permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences spécialisées et de les appliquer partout où on en a besoin, au Canada ou à l'étranger. Elles vous permettent aussi d'obtenir de l'avancement, si vous êtes disposé à accepter des responsabilités supplémentaires.

Pour être admissible, il faut être citoyen canadien, être âgé de 17 à 25 ans, avoir obtenu de bons résultats scolaires et satisfaire à certaines normes psychologiques et physiques des Forces armées.

Si une carrière dans les Forces armées vous intéresse, adressez-vous au centre de recrutement le plus près de chez vous. Vous pourrez y trouver un conseiller en carrières militaires qui vous donnera des renseignements plus détaillés et répondra à toutes vos questions.

Une éducation universitaire vous intéresse-t-elle, ainsi qu'une carrière pleine de promesses et de défis? Une possibilité vous est offerte par l'intermédiaire du *Programme de formation des officiers de la force régulière*. Si vous répondez à toutes les exigences, vous pourrez recevoir une formation universitaire incomparable dans l'un des trois collèges militaires du Canada. Dès que vous aurez reçu votre diplôme, vous pourrez devenir officier breveté dans les Forces armées canadiennes et vous entreprendrez une carrière qui vous permettra peut-être d'atteindre un poste des plus élevés. Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur ce programme, adressez-vous à n'importe quel centre de recrutement, ou écrivez au:

**Directeur du recrutement
et de la sélection**
Quartier général
de la Défense nationale
Ottawa (Canada)
K1A 0K2

La Garde côtière canadienne

La Garde côtière canadienne offre une carrière intéressante aux jeunes gens. Le *Programme de formation des officiers* met l'accent sur l'éducation physique et permet d'acquérir une formation solide de leader, ainsi que des connaissances et des compétences professionnelles dans le domaine de la navigation et de l'ingénierie. Les cadets reçoivent en outre une formation spéciale d'une durée de trois ans, au collège de Sydney, en Nouvelle-Écosse.

Les compétences acquises vous permettront de prendre part à des activités comme le contrôle des glaces, l'escorte des navires, la poursuite d'enquêtes sur les accidents maritimes et la lutte contre la pollution maritime.

Pour poser votre candidature, il faut être citoyen canadien, avoir terminé vos études secondaires avec succès, entre autres en algèbre, en géométrie et en trigonométrie; il faut également réussir en français ou en anglais l'année de votre diplôme et en physique en 11^e année. Il est enfin essentiel de réussir un cours de langue seconde au niveau secondaire.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou pour obtenir des formulaires de demande, adressez-vous au:

**Directeur régional
Bureau du personnel
Administration des
transports de la marine
canadienne
Transports Canada
700, rue Georgia ouest
Vancouver
(Colombie-Britannique)
V7Y 1E1**

La Gendarmerie royale du Canada

Si vous êtes intéressé par le contrôle des drogues, la lutte contre le crime organisé, le maintien de la sécurité nationale, les enquêtes criminelles et, en général, l'application des lois de notre pays, la Gendarmerie royale du Canada vous offre une carrière intéressante.

Pour vous présenter aux examens d'admission à la G.R.C., vous devez être âgé d'au moins 18 ans, être en bonne santé et avoir terminé votre douzième année d'études ou l'équivalent.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires ou les formulaires de demande en écrivant à l'adresse suivante:

**Gendarmerie royale
du Canada
Division «D»
1091, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3K2**

Cette brochure fait partie d'un ensemble de publications, disponibles sans frais, qui traitent des programmes et des services du gouvernement du Canada, de même que de notre pays et de son système de gouvernement. Pour recevoir d'autres exemplaires de cette brochure ou des exemplaires des brochures mentionnées ci-dessous, veuillez détacher cette page et l'envoyer à:

Publications Canada
C.P. 1986, succursale B
Ottawa (Canada)
K1P 6G6

Les programmes et les services du gouvernement du Canada

- Le gouvernement du Canada à votre service**
- Le gouvernement du Canada et la petite entreprise**
- Le gouvernement du Canada et le troisième âge**
- Le gouvernement du Canada et l'agriculture**
- Le gouvernement du Canada et la jeunesse**

- Les Canadiens et leur système de gouvernement** ... un regard sur notre système de gouvernement et ses institutions
- Le saviez-vous ?** faits sur divers aspects de la vie canadienne
- Notre chez-nous** ... dépliants sur le Canada et ses richesses
- Autres publications sur le système fédéral de gouvernement

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

Les services d'information du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des divers services d'information du gouvernement du Canada. N'hésitez pas à communiquer avec eux, quel que soit le sujet qui vous intéresse.

Relations publiques
Affaires des anciens combattants Canada
284, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0P4

Services d'information
Affaires extérieures Canada
Édifice L. B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Canada)
K1A 0G2

Communication et information
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Communications publiques
Affaires indiennes et inuit
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H4

Communications publiques
Programme des affaires du Nord
Affaires indiennes et du Nord Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H9

Division des affaires publiques
Agence canadienne de développement international
Ottawa (Canada)
K1A 0G4

Services d'information
Agriculture Canada
Édifice Sir John Carling
930, rue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C7

Affaires publiques
Air Canada
Place Ville-Marie
Montréal (Québec)
H3B 3T7

Division des services d'information
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0S5

Services d'information
Archives publiques Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N3

Bureau d'information
Banque fédérale de développement
901, Square Victoria
Montréal (Québec)
H2Z 1R1

Service de consultation et
des références
Bibliothèque du Parlement
Édifce du Parlement
Ottawa (Canada)
K1A 0A9

Relations publiques
**Bibliothèque nationale
du Canada**
395, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0N4

Relations publiques
**Canadien National-
chemins de fer**
C.P. 8100
Montréal (Québec)
H3C 3N4

Direction de l'information
**Commissaire aux langues
officielles**
66, rue Slater, 20^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0T8

Direction générale de l'informa-
tion, éducation et coopération
**Commission canadienne
des droits de la personne**
257, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 1E1

**Commission canadienne
des pensions**
Édifce des Affaires
des anciens combattants
284, rue Wellington
Ottawa (Canada)
K1A 0P4

Services d'information
**Commission canadienne
des transports**
Ottawa (Canada)
K1A 0N9

Services d'information
Commission canadienne du lait
2197, promenade Riverside
Ottawa (Canada)
K1A 0Z2

Bureau d'information publique
**Commission de contrôle
de l'énergie atomique**
C.P. 1046
Ottawa (Canada)
K1P 5S9

Division des
communications publiques
**Commission de la Capitale
nationale**
161, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1P 6J6

Direction de l'information
**Commission de la Fonction
publique du Canada**
300, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0M7

Direction de l'information
**Commission du système
métrique du Canada**
240, rue Sparks, 1^{er} étage
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Services d'information
Gouvernement du Canada
Ministère des Communications
Tour Journal
300, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0C8

Condition féminine Canada
151, rue Sparks
Pièce 1012
Ottawa (Canada)
K1A 1C3

Promotion et communications
Condition physique et sport amateur
Gouvernement du Canada
365, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0X6

Services d'information
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa (Canada)
K1A 0N2

Services d'information
Conseil des Arts du Canada
255, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1P 5V8

Services d'information
Conseil des ports nationaux du Canada
Place de Ville, tour «A»
320, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0N6

Affaires publiques
Conseil des sciences du Canada
100, rue Metcalfe
Ottawa (Canada)
K1P 5M1

Division des communications
Conseil du Trésor du Canada
Place Bell Canada,
160, rue Elgin
19^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0R5

Section des communications
Conseil économique du Canada
333, chemin River, tour «A»
Vanier (Ontario)
K1P 5V6

Services d'information
Conseil national de commercialisation des produits agricoles
300, rue Sparks
Ottawa (Canada)
K1R 7S3

Section de l'information publique
Conseil national de recherches du Canada
Chemin de Montréal
Ottawa (Canada)
K1A 0R6

Service des communications
Consommation et Corporations Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0C9

Services de commercialisation
**Corporation de disposition
des biens de la couronne**
450, rue Rideau
Ottawa (Canada)
K1G 3J8

Services d'information
**Gouvernement du Canada
Défense nationale**
101, promenade Colonel By
Ottawa (Canada)
K1A 0K2

Affaires publiques
Emploi et Immigration Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0J9

Affaires publiques
**Énergie atomique du Canada
Ltée**
275, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0S4

Services d'information
**Énergie, Mines et Ressources
Canada**
580, rue Booth
Ottawa (Canada)
K1A 0E4

Direction de l'information
Environnement Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0H3

Division des relations
publiques
**Gouvernement du Canada
Expansion économique
régionale**
Ottawa (Canada)
K1A 0M4

Division de l'information
Finances Canada
Place Bell Canada
160, rue Elgin, 26^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0G5

Services d'information
Galerie nationale du Canada
Angle des rues Elgin et Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0M8

Service des relations publiques
Gendarmerie royale du Canada
1200, promenade Alta Vista
Ottawa (Canada)
K1A 0R2

Direction de l'information
publique
**Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce**
235, rue Queen
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Services d'information
**Institut canadien de
l'information scientifique
et technique**
**Conseil national de recherches
du Canada**
Édifice M-55
Chemin de Montréal
Ottawa (Canada)
K1A 0S2

Services d'information
Justice Canada
Édifice de la Justice
Ottawa (Canada)
K1A 0H8

Relations publiques
Monnaie royale canadienne
Place Vanier, tour «B»
355, chemin River, 6^e étage
Vanier (Canada)
K1A 0G8

Services d'information
Musées nationaux du Canada
Esplanade Laurier, 21^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0M8

Services d'information
**Office de stabilisation
des prix agricoles**
Édifice Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada)
K1A 0C5

Communications
Office de tourisme du Canada
235, rue Queen, 4^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0H6

Services d'information
Office national de l'énergie
Édifice Trebla
473, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1A 0E5

Bureau principal
Office national du film
C.P. 6100
Saint-Laurent (Québec)
H3C 3H5

Division de l'information
Parcs Canada
Ottawa (Canada)
K1A 1G2

Division de l'information
**Gouvernement du Canada
Pêches et Océans**
240, rue Sparks
Ottawa (Canada)
K1A 0E6

Information et Éducation
Planification d'urgence Canada
Édifice L. B. Pearson, tour «B»
125, promenade Sussex
3^e étage,
Ottawa (Canada)
K1A 0W6

Affaires publiques
Postes Canada
Édifice Sir Alexander
Campbell
Confederation Heights
Ottawa (Canada)
K1A 0B1

Publications Canada
C.P. 1986, succursale «B»
Ottawa (Canada)
K1P 6G6

Secrétaire de presse
**Résidence de son Excellence
le gouverneur général**
Ottawa (Canada)
K1A 0A1

Direction des relations
publiques
**Revenu Canada
Douanes et Accise**
Édifice Connaught
Avenue MacKenzie
7^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0L5

Direction des services
d'information
Revenu Canada
Impôt
123, rue Slater, 7^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0L8

Direction de l'information
Santé et Bien-être social
Canada
Édifice Brooke Claxton
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0K9

Division des services
de communications
Sciences et technologie Canada
Édifice Martel
270, rue Albert
Ottawa (Canada)
K1A 1A1

Relations publiques
Secrétariat de la petite
entreprise
Gouvernement du Canada
Industrie et Commerce
300, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0H5

Direction des communications
Secrétariat d'État du Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0M5

Division de l'information
publique
Service correctionnel
Solliciteur général Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, rue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

Division des communications
Commission nationale
des libérations conditionnelles
Solliciteur général Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, rue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

Société canadienne des brevets
et d'exploitation Ltée
275, rue Slater
Ottawa (Canada)
K1A 0R3

Centre de communication
et d'information
Société canadienne
d'hypothèques et de logement
Chemin de Montréal
Ottawa (Canada)
K1A 0P7

Information et relations
publiques
Société de développement de
l'industrie cinématographique
canadienne
Tour de la Bourse
C.P. 71
Montréal (Québec)
H4Z 1A8

Services d'information
et de relations publiques
Société du crédit agricole
C.P. 6309, succursale "J"
Ottawa (Canada)
K2A 3W9

Division des communications
**Société pour l'expansion
des exportations**
C.P. 655
Ottawa (Canada)
K1P 5T9

Relations publiques
Société Radio-Canada
1500, avenue Bronson
Ottawa (Canada)
K1G 3J5

Division des communications
Solliciteur général Canada
Édifice Sir Wilfrid Laurier
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Canada)
K1A 0R1

Division de l'information
Statistique Canada
Édifice R. H. Coats
Parc Tunney
Ottawa (Canada)
K1A 0T6

Direction des affaires
publiques
Transports Canada
Édifice Transports Canada
Place de Ville, 21^e étage
Ottawa (Canada)
K1A 0N5

Relations publiques
Travail Canada
Ottawa (Canada)
K1A 0J2

Information et relations
publiques
Travaux publics Canada
Édifice Sir Charles Tupper
Confederation Heights
Promenade Riverside
Ottawa (Canada)
K1A 0M2

Affaires publiques
Via Rail Canada Inc.
1801, avenue McGill College
Montréal (Québec)
H3C 3N3

